

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 janvier 2003, à 19 h 30
Club de Golf Le Versant Inc.
2075, Côte Terrebonne
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 JANVIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

LECTURE DES REQUÊTES

M. Bruno Cloutier..... 8

M. François Valiquette..... 14

M. Guy Garand 30

M. Robert Ménard..... 32

M. Karel Ménard 34

M. Georges Hébert..... 35

M. Normand Grenier..... 37

Mme Chantal Deschamps / M. Patrice Pelletier-Rivest..... 38

M. Francis Barbe 45

PRÉSENTATION DU PROJET PAR LE PROMOTEUR..... 48

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Roger Carrier..... 69

M. Jacques Gagné 71

M. Bruno Cloutier..... 74

M. Karel Ménard 83

Mme Thérèse Fortin-Carrier..... 96

M. Robert Ménard..... 99

SÉANCE DU 27 JANVIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord, par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée.

10

Je m'appelle Gisèle Gallichan, je préside cette commission d'enquête.

15

Mon collègue, commissaire, monsieur John Haemmerli, et moi, avons été mandatés par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur André Harvey, pour réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

20

Monsieur Haemmerli est ingénieur et hydrologue. Quant à moi, mon métier, comme plusieurs d'entre vous le savez sans doute, est le journalisme, qui a occupé une trentaine d'années de ma vie pour le moment. Et je suis au BAPE depuis bientôt six (6) ans.

25

Nous avons tous les deux (2) été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et nous nous sommes engagés à respecter scrupuleusement le Code d'éthique et de déontologie dont vous trouvez copie avec nos *curriculum vitae*, parmi les documents qui vous sont distribués.

30

Je vous fais maintenant la lecture du mandat que monsieur André Boisclair, en sa qualité de ministre de l'Environnement, a fait parvenir au BAPE:

« Je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord, par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

35

Le mandat du Bureau débutera le vingt (20) janvier deux mille trois (2003). »

40

Je vous fais maintenant un survol du cheminement de ce dossier.

Avant que le BAPE n'ait été appelé à intervenir, différentes étapes se sont produites et cela, à partir de l'avis de projet déposé par le promoteur en novembre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

45 Après les directives du ministre, il y a eu la réalisation de l'étude d'impact. Il y a eu aussi échanges, questions, réponses, avec les différents ministères qui étaient appelés à formuler des commentaires sur le projet, et l'avis de recevabilité a été émis en septembre deux mille deux (2002).

50 Quelques jours plus tard, le ministre a informé le BAPE de sa décision de rendre publique l'étude d'impact le huit (8) octobre. Il a alors mandaté le Bureau à tenir, à partir de cette date, le huit (8) octobre, une période d'information et de consultation publique d'une durée de quarante-cinq (45) jours.

55 C'est pendant cette période que les citoyens, les groupes, les organismes, les organismes publics comme les municipalités, les MRC, pouvaient réclamer la tenue d'audiences publiques, ce qui fut le cas, puisque nous sommes là. En fait, cent soixante-deux (162) demandes ont été envoyées au ministre.

60 Le mandat confié à la Commission est d'une durée de quatre (4) mois. Le rapport doit être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le vingt (20) mai deux mille trois (2003). Le ministre est tenu, de son côté, de le rendre public dans les soixante (60) jours suivants.

65 Le ministre reçoit aussi l'analyse des professionnels de son ministère qui suivent le dossier. Puis, il transmet ses commentaires et ses recommandations à lui, au Conseil des ministres, et puis, ensuite, c'est l'ultime étape, soit la décision du Conseil des ministres d'autoriser ou de refuser le projet.

Je vous parle maintenant des centres de consultation.

70 En plus du site Internet de la Commission, des centres de consultation ont été ouverts, car dès le huit (8) octobre deux mille deux (2002), il y a eu l'ouverture de deux (2) centres régionaux aux bibliothèques municipales de Mascouche et Terrebonne, secteur Lachenaie, sur le territoire de la MRC Des Moulins, qui est l'hôtesse du projet.

75 Vendredi dernier, un nouveau centre de consultation régional a été ouvert à la bibliothèque Edmond-Archambault, dans la Municipalité de Repentigny, secteur Le Gardeur, sur le territoire de la MRC voisine de L'Assomption.

80 Ces trois (3) centres régionaux s'ajoutent à deux (2) centres permanents du BAPE, à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

Maintenant, quelques notes sur le processus général des audiences.

85 Les séances publiques sont divisées en deux (2) parties. La première, qui commence ce soir, permet à la Commission et aux citoyens de s'informer sur le projet et ses impacts. Ce n'est pas le moment d'exprimer des opinions. C'est le moment d'aller aux informations auprès des personnes-ressources, que je vais vous présenter tout à l'heure, et aussi chez le promoteur.

90 Nous siégerons les après-midi à compter de treize heures trente (13h 30), sauf une exception, mercredi, alors que la séance débutera exceptionnellement à quinze heures (15h 00). Et tous les soirs, comme ce soir, nous allons siéger à compter de dix-neuf heures trente (19h 30).

95 Deux (2) soirées seront, en partie ou en totalité, consacrées à des thèmes. Demain soir, ce sera au sujet des impacts sur la santé publique. Mercredi soir, sur la gestion des matières résiduelles.

100 Jeudi soir, nous aurons un bloc thématique en début de soirée, là, selon les disponibilités des spécialistes que nous continuons à contacter. Ce sera sur la question des goélands, puis, sur celle des impacts sur la santé animale. Cela n'empêchera pas des questions sur ces mêmes sujets à d'autres moments, mais, il faut tenir compte que certains spécialistes ne sont pas toujours disponibles.

105 Les après-midi, la Commission tentera d'étudier les aspects beaucoup plus techniques, beaucoup plus pointus, vous savez, avec des chiffres, des tables de logarithmes, là, quand c'est le temps, mais la Commission a aussi besoin, pour son analyse, de tous ces points-là. Alors, les aspects plus techniques des questions seront étudiés en priorité l'après-midi.

110 Je vous informe que demain matin, mardi, à dix heures (10h 00), la Commission visitera le site. Ceux et celles qui veulent se joindre à nous sont invités à dire leur intérêt à monsieur Robert Fournier, notre responsable des communications, que je vous présenterai d'ailleurs plus formellement dans quelques minutes. Il est à l'arrière de la salle. Il a en main un registre spécifique pour cette visite, et il prendra vos noms au moment de la pause, un peu plus tard en soirée.

115 Nous avons demandé au promoteur de mettre à notre disposition deux (2) autobus, ce qui nous permet un total de quelque quatre-vingt-dix (90) passagers, et ce sera le premier arrivé, premier inscrit, premier servi.

120 Maintenant, je vous présente ou je demande aux personnes-ressources de se présenter, parce que la Commission a invité des personnes-ressources à participer à cette première partie de l'audience. Alors, je leur demande de s'identifier, et puis, il y en a quelques autres personnes qui sont dans la salle, et je leur demanderai, je les nommerai et demanderai de se lever.

Alors, peut-être en commençant par la première table.

125 **DR MARCEL BÉLANGER :**

Marcel Bélanger. Je suis médecin-conseil à la Direction de la santé publique de Lanaudière et je représente le ministère de la Santé et des Services sociaux.

130 **M. JEAN MBARAGA :**

Jean Mbaraga. Je suis chargé de projet au ministère de l'Environnement. Je suis le porte-parole du ministère de l'Environnement en tant que personne-ressource ici à la Commission.

135 Je suis accompagné par Michel Bourret, qui est ingénieur et géologue, qui m'accompagne. Et demain, on va avoir un autre collègue qui va venir m'appuyer, qui est Claude Trudel.

Et dans la salle, il y a des représentants du ministère de l'Environnement mais dans la région, qui sont représentés par Marie-Josée Gauthier.

140

MADAME LA PRÉSIDENTE :

La deuxième table, à l'arrière, oui?

145

Mme ISABELLE HÉBERT :

Isabelle Hébert, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

M. JACQUES TROTTIER :

150

Jacques Trottier, responsable de l'environnement à la CMM.

M. MARIO LAQUERRE :

155

Mario Laquerre, responsable des plans de gestion des matières résiduelles pour la société d'État Recyc-Québec.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

160

Et la Commission a aussi demandé la présence comme personnes-ressources de représentants des deux (2) MRC et de la Ville. Alors, monsieur Denis Fafard, est-ce qu'il est là ce soir, de la MRC de L'Assomption?

165

Bon. Alors, c'est monsieur Fafard qui nous a dit qu'il était -- c'est vrai, c'est écrit, pourtant, je porte mes lunettes -- absent le vingt-sept (27) et le vingt-huit (28), mais, sur demande, si on a besoin, la MRC pourra répondre assez rapidement.

Un représentant de la MRC Des Moulins, monsieur Daniel Pilon. Monsieur Pilon qui est là. Et madame Chantale Laliberté qui l'accompagne.

170

Et de la Ville de Terrebonne, monsieur Denis Lévesque, qui est là-bas.

175

J'en profite tout de suite, oui, je ne voulais pas oublier de vous demander cela, pour demander aux personnes-ressources, ainsi qu'au promoteur, de s'assurer que tout document déposé sera bien paginé.

Nous vous demanderons aussi à tous et à toutes de déposer ces documents soit en cours d'audience ou, au plus tard, dans les premiers jours suivant cette première partie. Et nous vous en remercions, tous et toutes, à l'avance.

180

Je vous mentionne aussi que jeudi soir nous aurons, donc, nous sommes encore en contact, nous avons des démarches d'entreprises, c'est pas mal attaché, là, je peux presque vous le confirmer, qu'un spécialiste d'Environnement Canada pourra répondre aux questions concernant les goélands. Et nous sommes toujours en train d'avoir la confirmation de quelqu'un de la Faculté de médecine vétérinaire pour ce que je vous mentionnais tout à l'heure, au sujet de la santé animale. Alors, dès que ces confirmations-là nous arrivent, au fur et à mesure, vous en serez informés.

185

Je vous parle aussi de quelques mots sur le reste du processus, parce qu'il y aura bien sûr, la seconde partie d'audiences, un peu plus tard, et c'est celle-là qui est consacrée à l'expression des opinions.

190

La Commission cherche présentement à tenir cette deuxième partie d'audiences pour toute sa durée, sur le territoire de la MRC voisine de L'Assomption. Dès que les confirmations nous parviendront, je pense que d'ici, je puis vous promettre que dans les vingt-quatre (24) prochaines heures, maximum les quarante-huit (48) prochaines heures, nous vous les communiquerons et vous donnerons ces confirmations, et le lieu où tout cela aura lieu.

195

La Commission, ensuite, va rédiger son rapport, à la lumière des opinions exprimées par les citoyens, aussi les organismes publics, tous les groupes qui seront venus devant nous, à la lumière de toutes les informations que nous aurons réclamées et que nous aurons reçues. Ce rapport contiendra les constatations, l'analyse et les recommandations de la Commission.

200

Dans quelques instants, je vais inviter les requérants qui le souhaitent à venir présenter les motifs de leur demande d'audience, après quoi le promoteur sera invité à présenter son équipe et son projet. Et à la suite de cette brève présentation, il y aura une pause d'une dizaine de minutes, et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre, parce que tout à l'heure, je vous ai parlé d'un registre pour les autobus, mais il y a un autre registre, celui-là, c'est pour les personnes désireuses de poser des questions.

205

Ce registre sera disponible à l'arrière de la salle. Vous n'avez qu'à vous adresser, je pense que c'est soit monsieur Fournier ou madame Giasson, qui est à l'arrière de la salle, et c'est auprès d'elle que vous vous inscrivez.

210

Ce registre donc sera disponible. Et au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser des questions.

215

Brièvement, je vous fais la lecture des règles de procédure. Elles sont importantes. C'est ce qui régit notre fonctionnement.

220

« Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, sans sous-question. »

225

Vous comprendrez pourquoi. Vous voyez le nombre, et c'est pour permettre au plus grand nombre de vos concitoyens, parce que, peut-être vous avez une troisième question mais, votre voisin peut-être, veut la poser, et il faut laisser la chance à tout le monde de le faire, et vous avez la possibilité, si cette question n'est pas posée, de vous réinscrire et de venir la poser.

230

« Nous demandons d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension. »

235

Et tout cela, encore une fois, pour permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir au cours des prochains jours.

240

Les commissaires, bien sûr, vous allez pouvoir le constater au fur et à mesure que vous posez des questions, nous, on fouille davantage. Alors, nous intervenons sur vos questions pour fouiller davantage les sujets, demander des documents et aller plus loin dans le questionnement avec vous.

245

« Toutes les questions du public doivent être adressées à la présidente de la Commission. »

Et cela s'applique également à toutes les réponses aux questions.

250

« Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, les porte-parole et le public. »

Tout doit venir vers la présidence de la Commission.

255

« La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, ou de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires, d'attitude méprisante. »

Vous savez, la meilleure façon de favoriser des débats sereins, c'est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises, mais pas les accusations. Respecter ces règles, ça constitue la meilleure façon d'éviter aussi, pour tout le monde, les poursuites en dommages.

260

« Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement, doivent l'être le plus tôt possible. »

265 Et si la réponse, comme je vous le mentionnais tout à l'heure, ne peut être donnée
immédiatement, ou un document qui ne peut pas être remis immédiatement, nous allons nous
charger de l'obtenir le plus rapidement pour que, par écrit aussi, tout soit consigné et fasse partie
du dossier, et être disponible plus rapidement dans les centres de consultation.

270 *« Si une information ou certains documents demandés sont
considérés comme confidentiels par la personne qui doit les
déposer, cette personne doit en faire part à la Commission au
moment où la Commission en fait la demande.*

275 *Et si la Commission le décide, cette information doit lui être remise -
- avec la mention « Confidentiel ». Nous allons fixer une rencontre,
entendre les représentations des personnes concernées quant aux
allégations de préjudices qui pourraient être encourus -- la
Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre
publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique
l'information.*

280 *Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à
cette décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique,
en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie
sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux, et
cette décision écrite sera déposée. »*

290 Maintenant, le participant, oui, qui désire déposer un document ou donner une information
lors de l'audience et qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut
toujours s'adresser, à l'arrière de la salle, à madame Ginette Giasson, qui se chargera de vérifier
auprès de la Commission.

295 Je vous signale, vous le devinez bien, qu'il est interdit de fumer dans la salle. Et également,
nous demandons à tous ceux qui ont des téléphones mobiles, des téléphones cellulaires, de les
fermer pendant les audiences.

Je vous présente maintenant l'équipe de la Commission.

300 Mon collègue, John Haemmerli, que je vous ai présenté tout à l'heure. Nos deux (2)
analystes qui sont avec nous, madame Linda Saint-Michel, qui est géographe, et sa biologiste de
collègue, Isabelle Bernier-Bourbeau.

305 À l'arrière, donc, madame Ginette Giasson, que vous avez pu, pour la plupart, rencontrer.
Monsieur Robert Fournier, je ne le vois pas mais, qui est le responsable ces jours-ci avec nous des
communications. Madame Christiane Lapointe, qui est agente de secrétariat. Ces gens-là vous ont
accueilli et s'occupent de vous à l'arrière.

La technique, à la présentation de l'équipe technique, il y a monsieur Daniel Moisan, qui est responsable de la logistique, et le responsable du niveau sonore, monsieur Jean Métivier.

310 Nous avons également à la sténotypie ce soir, madame Louise Anne Cegelski qui est avec nous. Ce qui me donne l'occasion de vous faire remarquer que tout ce qui est dit en audience est enregistré. Les transcriptions sont ensuite disponibles sur le site Internet et aussi dans les centres de consultation, au plus tard une (1) semaine après que les mots ont été prononcés.

315 Alors, je fais maintenant l'appel des requérants d'audience pour ceux qui souhaitent, qui nous ont fait savoir qu'ils étaient intéressés à lire, à nous faire part de leur -- excusez, je cherche mon papier -- à nous faire part de leur requête en audience.

J'appelle donc en premier lieu madame Nicole Bleau et monsieur François Bertrand.

320 Est-ce qu'ils sont dans la salle?

Madame Chantal Charron et monsieur Bruno Cloutier? Je vois monsieur Cloutier.

325 Ginette, pouvez-vous vérifier dans l'entrée si madame Bleau et monsieur Bertrand sont là? Je les rappellerai au fur et à mesure.

LECTURE DES REQUÊTES

330 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Cloutier.

335 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Bonsoir, Madame la Présidente. Chantal n'est pas présente avec moi ce soir.

340 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous représentez son groupe?

345 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Oui.

350 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous vous écoutons.

M. BRUNO CLOUTIER :

Elle a signé la requête.

355 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Nous vous écoutons, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

360

Alors, ç'a été écrit à Saint-Hermas le dix-neuf (19) novembre deux mille deux (2002). C'est à l'attention de monsieur André Boisclair, tel que stipulé, en copie conforme à ceux, par transparence et à titre complémentaire.

365

L'objet : Demande d'audience publique, projet d'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie, secteur Nord, par BFI Usine de triage Lachenaie limitée. Dossier numéro 3211-23-52.

Monsieur le ministre Boisclair,

370

C'est avec discernement et plus forts d'une certaine expérience que nous nous adressons à vous encore aujourd'hui. Cette requête, nous l'espérons, trouvera son chemin jusqu'au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

375

Nous espérons donc une réponse de sa part dans ses travaux et analyses et dans un rapport qui mettra en lumière certains éléments qui nous apparaissent encore quelque peu ambigus. Nous requérons donc sa présence pour nous aider et saluons d'avance sa diligence à remplir un mandat qui lui sera attribué. Mandat qui d'ailleurs serait difficilement réalisable sans le support d'une équipe des plus professionnelles et courtoises. Nous espérons aussi voir des réponses à nos questions à travers le Décret et les conditions.

380

Certes, et parallèlement aux audiences du BAPE, une évaluation environnementale suivra son cours. L'aboutissement final menant au Décret et aux conditions est donc laissé au Conseil des ministres, au ministère du Conseil exécutif (MCE).

385

Ayant participé aux audiences publiques à pareille date l'an passé et concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. Argenteuil/Deux-Montagnes par la R.I.A.D.M. en phase 2, dossier numéro 3211-23-054, le rapport numéro 160 du BAPE fut pour nous d'une grande assistance pour mieux comprendre certains éléments en cause.

390

Ce rapport constitue une grande source d'information et de référence, encore largement utilisé dans notre démarche à l'heure actuelle. Nous le recommandons donc fortement à toute personne intéressée par la gestion des matières résiduelles au Québec.

395 *Par contre, nous sommes dans l'attente de l'évaluation environnementale et du Décret, de sa publication dans la Gazette officielle, et donc en attente des conditions qui y seront assujetties.*

400 *Si, pour nous, ces conditions seront perçues comme une réponse ou un écho à notre démarche, parce qu'elle constitue les bases qui régiront les prochains vingt-cinq (25) ans, nous avons été extrêmement déçus d'apprendre, par l'étude des documents concernant le dossier cité en objet, soit celui de Lachenaie, que le promoteur, soit BFI Usine de triage Lachenaie limitée et/ou BFI Canada? -- avec un point d'interrogation -- que le promoteur, donc, s'est faufilé admirablement à travers le système pour ne pas respecter au moins une (1) des conditions décrétées à l'époque, en mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).*

405 *Études et analyses à l'appui, le promoteur, par l'entremise de consultants payés par ce dernier, va même jusqu'à se justifier en prétextant qu'il n'est pas soumis en totalité à tout l'exercice de la procédure de l'évaluation environnementale, dont celui de fournir un avis de projet -- en référence à PR-1, page 8, dernier paragraphe. -- Ceci, nous n'aimons pas.*

410 *Est présent dans le nom de la compagnie le mot « triage ». Une des conditions décrétées en mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) visait directement la mise en place d'un centre de tri. Ces études (les études du promoteur) sont documentées en PR-8 et les suivantes. Ayant servi à la rédaction de l'étude d'impact, elles nous apportent donc des réponses.*

415 *Aucun fonctionnaire du ministère de l'Environnement n'ira à l'encontre de ces études, par professionnalisme, courtoisie ou muselé par l'éthique, peu importe. Par contre, le fait que le promoteur accule au mur fonctionnaires et dirigeants dans leur prise de décision en présumant que d'autres centres de tri fermeront s'il implante le sien, nous laisse pantois.*

420 *Il s'agit donc, à nos yeux, d'une déresponsabilisation, puisqu'un centre de tri très performant est peut-être une réponse aux besoins actuels.*

Nous constatons donc que nombre de solutions existent, sans toutefois y trouver preneur.

425 *L'arrogance perçue dans certaines réponses présentes en PR5.1, nous indique que rien n'est perdu puisque le promoteur affirme que tout sera possible, si la réglementation l'exige. Peut-être détient-il déjà le secret de la réussite de la gestion intégrée des matières résiduelles.*

430 *Une entreprise visant le profit maximal en regard d'une réglementation en évolution voudra-t-elle partager sa recette?*

Nous vous demandons donc, par l'entremise du BAPE, d'y analyser méthodes et conclusions, et d'aller plus loin.

435 *Le Centre de tri de Sainte-Sophie a fermé ses portes en deux mille deux (2002), et celui de Lachute n'aurait peut-être pas eu la masse critique nécessaire à son bon fonctionnement et à sa mise en place si le promoteur avait été plus proactif. Nous le comprenons un peu.*

440 Ceci nous démontre aussi que la gestion des matières résiduelles n'est pas seulement une question locale. Pour bien comprendre la situation, vous devrez donc englober Lachute, Sainte-Sophie et Lachenaie, leurs paramètres, afin d'y extraire une vision globale, régionale et concertée.

445 Que ce soit pour les centres de tri tout aussi bien que les résidus compostables, nous voyons un bon exemple d'attitudes qui ralentissent le mouvement qu'est la prospection dans un contexte régi par l'offre et la demande.

450 Le promoteur fait également mention, en PR-8.4, qu'il est nécessaire d'avoir des sources d'approvisionnement fiables de matière végétale pour implanter un procédé de valorisation organique efficace pour une saine gestion. Rien de nouveau sous le soleil puisque le succès de toute entreprise dépend de la qualité de sa chaîne d'approvisionnement, tous produits confondus. Nous voyons peut-être là un bon exemple de bureaucratie.

455 La solution simple est d'enfouir pêle-mêle tous déchets afin d'en favoriser la production de biogaz, pour que ceux-ci produisent de l'électricité. Nous n'y voyons là aucun avantage puisque les études démontrent que la durée de vie du site serait considérablement augmentée si une bonne gestion des matières résiduelles humides et compostables étaient détournées de l'enfouissement.

460 Une bonne source fiable commence d'abord et avant tout par la signature de contrats d'exclusivité. Si la loi de l'offre et de la demande va à l'encontre de ce principe, la législation pourrait apporter toute l'aide attendue des citoyens pour l'encadrement de la gestion de sites d'enfouissement.

465 Il est donc nécessaire d'avoir une vision globale des éléments en cause. Nous vous demandons donc d'étudier la possibilité de délimiter en territoires exclusifs les sources d'approvisionnement de chacun des sites d'enfouissement en cause, pour leur permettre d'élaborer des stratégies de gestion moins simplistes et beaucoup plus efficaces, donc concertées.

470 Le promoteur fait également mention dans les documents étudiés qu'il est injustement traité par rapport aux autres sites d'enfouissement, en ayant des conditions imposées que d'autres n'ont pas. Suivant cette rhétorique quelque peu déplacée, pour ne pas dire piteuse, selon le point de vue, nous souhaitons donc vous réitérer notre demande de bien vouloir prendre votre temps avant de décréter les conditions du dossier du L.E.S. de Lachute, puisqu'il n'est pas trop tard.

475 Voilà d'ailleurs la raison pour laquelle cette missive a été transmise au MCE en document complémentaire à celui datant du vingt-sept (27) septembre et transmis le dix (10) octobre deux mille deux (2002).

480 Nous vous demandons donc, à vous ainsi qu'au BAPE, d'étudier et de commenter sur ces aspects. Voici donc une autre démonstration que la gestion des matières résiduelles nécessite une vision globale et concertée. Cet exercice ne sera toutefois possible qu'en élargissant le mandat du BAPE, en incluant les paramètres des sites d'enfouissement de Lachute et de Sainte-Sophie. Si

d'aventure la Commission en était incapable, nous souhaiterions que cet exercice soit fait ou bien dans le cadre de l'évaluation environnementale ou par le MCE.

485 L'assistance du vérificateur général et de son équipe est une autre avenue intéressante. Rappelons que cet exercice est encore possible à l'heure actuelle, pour le MCE, au sujet du dossier numéro 3211-23-054. Si nous attendons donc les conditions qui assujettiront la R.I.A.D.M. et donc le L.E.S. de Lachute, parce que nous croyons que le Décret fera jurisprudence en la matière, nul doute que le promoteur dans le dossier qui nous concerne aujourd'hui attend également ces
490 conditions avec intérêt.

Les études nous apportant donc lumière et sagesse lorsqu'elles sont coercitives et non partisans, celle évaluant les besoins du site pour les prochains vingt-cinq (25) ans nous est apparue comme un élément extrêmement intéressant de comprendre. C'est pourquoi nous
495 demandons au BAPE de bien vouloir nous donner son point de vue objectif en nous aidant à mieux comprendre la façon dont sont évalués les besoins d'enfouissement à long terme. Est-ce une méthode fiable et exportable à d'autres projets?

Par curiosité et puisque la compréhension de la gestion des matières résiduelles au Québec est devenue notre violon d'Ingres, nous y avons intégré les données du site de Lachute à titre d'exercice. Nous voulons croire qu'il y a erreur dans nos calculs. Sinon, c'est bien près de
500 neuf cent mille (900 000) tonnes de matières résiduelles par année qui seront enfouies à trois mille deux cents (3 200) mètres de notre demeure. Ceci constituera donc l'héritage laissé à nos enfants.

Nous sommes bien loin du trois cent mille (300 000) tonnes par année que la R.I.A.D.M. envisageait en mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) dans son étude d'impact. Rappelons que nous y observons présentement des tonnages de l'ordre de quatre cent (400 000) à quatre cent cinquante mille (450 000) tonnes par année depuis deux mille (2000). Nous sommes bien loin du
505 quatre-vingt mille (80 000) tonnes par année autorisé depuis mille neuf cent soixante-seize (1976).

Que la part de marché de chacun des L.E.S. soit bien définie et documentée nous apparaît essentiel et incontournable pour bien gérer globalement la situation.

Bien sûr, d'ici vingt-cinq (25) ans, l'enfouissement sera moindre, parce que plus de matières
515 seront détournées de l'enfouissement. Mais nous devons nous rappeler que ce sont les conditions assujetties au Décret, tant dans celui de Lachenaie qu'aux autres, qui feront office d'éléments motivateurs pour le promoteur. Jamais plus nous ne croirons d'une régie ou d'une compagnie privée que leur bonne conscience environnementale est suffisante pour encadrer une évolution concertée. Y avons-nous déjà cru? Dans un monde parfait, elle l'eut été... nous n'y sommes pas
520 encore.

Par la présente, nous vous demandons donc de bien vouloir prendre notre argumentation en considération afin de permettre au processus d'évaluation environnementale de suivre son cours. Les motifs de notre demande d'audience publique sont, bien sûr, compris entre l'intérêt que
525 nous portons pour la gestion des matières résiduelles au Québec, mais aussi dans la nécessité

d'entendre en audience, par les requêtes, les travaux, les mémoires, ainsi que le rapport final, le milieu local touché directement par le projet actuel.

530 *Nous souhaitons cependant également que les travaux de la Commission touchent aux aspects mentionnés dans notre requête, aspects à caractère plus régional ou global.*

535 *Nous vous demandons donc une étude de ce projet dans une perspective plus grande que la seule justification du projet en regard de la législation ou la réglementation actuelle, ou de la directive. Dans le cadre donc d'une vision concertée. Ceci nous dirigera peut-être vers le constat qu'une révision visant le coeur même du projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles en y apportant des ajustements est nécessaire.*

540 *Pour terminer, nous souhaitons par la transmission de cette lettre au Secrétariat du Comité directeur des états généraux sur la réforme des institutions démocratiques, demander à cette dernière d'y voir une approche concrète dans l'exercice de ses travaux. L'exercice visé consistera à découvrir en quoi la réforme pourrait changer les choses qui concernent la gestion des matières résiduelles au Québec. Nous n'avons pas les réponses aux questions demandées dans le questionnaire fourni par le Comité, puisque nous n'y voyons peu d'éléments concrets qui touchent notre vie au quotidien. Nous ne savons pas quels sont les impacts qui découleront de cette*
545 *réforme. Nous voudrions donc, lors de la lecture du rapport final du Comité sur la réforme démocratique, voir concrètement les différentes options qui s'offrent à nous en utilisant la gestion des matières résiduelles comme exemple. Nous devons dès lors être capables d'extrapoler la connaissance acquise vers d'autres horizons.*

550 *Cette lettre fera donc office pour nous de requête concernant le projet mentionné en objet et ce, au meilleur de notre connaissance actuelle.*

Ici, je vais sauter dix (10) lignes plus bas.

555 *Notre quotidien comporte nombre de points en commun avec les matières résiduelles. La politique municipale est un point en commun. Donc, ville, MRC, CMM, sont aussi des points en commun entre le citoyen et la gestion des matières résiduelles.*

560 *Les instances municipales disposent et disposeront dans un avenir rapproché de plus de pouvoir. La Loi 90 de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) est un exemple. Nous voudrions entendre le Comité sur les effets d'une réforme sur ces instances.*

565 *Les municipalités et MRC étant des créations du gouvernement provincial, comment en seront-elles affectées? La réforme sera-t-elle plus profitable aux compagnies visant le profit plus qu'une saine gestion environnementale de ses rejets?*

Plusieurs lois privées ont été répertoriées dans le dossier de Lachute. Notre appel est tout à fait justifié.

570 *Pourquoi une MRC choisit de prendre en main la gestion de matières résiduelles en y limitant l'importation et pas une autre?*

Nombre de questions sont générées par le questionnaire imposé par le Comité. Nous comptons donc sur vous pour nous aider à mieux comprendre, puisque notre temps est compté. Il s'agit donc de la principale raison qui nous incite à l'utilisation de cette lettre en double fonction, la date limite imposée pour Lachenaie étant le vingt-deux (22) novembre et celui du Comité de la réforme, le vingt-cinq (25).

580 *Nous espérons donc toute votre indulgence quant au caractère peu conventionnel de cette communication.*

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

585 Et c'est signé: *Monsieur Bruno Cloutier, Chantal Charron, ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé.* » Nous sommes une famille. On a signé le vingt et un (21) novembre deux mille deux (2002).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

590 Merci beaucoup, monsieur Cloutier, pour la lecture de votre requête.

M. BRUNO CLOUTIER :

595 J'aimerais juste en profiter pour vous dire, je vais déposer un document, ça explique un peu le projet de Lachenaie à Sainte-Sophie. C'est public. Je vais le déposer en arrière.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

600 Vous le remettez à madame Giasson qui va y mettre une cote et le faire parvenir...

M. BRUNO CLOUTIER :

Merci infiniment, Madame la Présidente.

605 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je vous en prie.

610 J'appelle de nouveau, au cas où ils seraient tous les deux (2) arrivés, madame Nicole Bleau et monsieur François Bertrand. Toujours pas?

Alors, monsieur François Valiquette, au nom du Comité des citoyens de la Presqu'île, du Comité du Parc Desrosiers, Le Gardeur, du Manoir des Seigneurs, et des Réalisations Valipro incorporée.

615

Bonsoir, monsieur Valiquette.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

620

Bonsoir, Madame la Présidente, et bonsoir à toute l'assemblée, messieurs, mesdames.

625

Madame la Présidente, avant de commencer, à titre de représentant des citoyens et des nombreux citoyens de la Presqu'île qui peuvent se trouver ici, à l'arrière, donc du Comité des citoyens de la Presqu'île et aussi, quand on parle de la Presqu'île, on parle aussi Charlemagne, Lachenaie, il y a des gens de Mascouche aussi qui font partie de nos comités, il y a certaines questions qu'on avait adressées devant vous la semaine dernière, que vous ne nous êtes pas revenue, vous n'avez pas fait un suivi sur ces questions-là.

630

La question notamment, on avait demandé pour respecter la procédure de la Commission relativement à la date du vingt-quatre (24) février qui avait été annoncée, alors que la Commission, les procédures de la Commission, la réglementation prévoit que la période de questions initiale doit durer le temps qu'elle doit durer, et par la suite, il y a vingt et un (21) jours où là, on annonce que, vingt et un jour (21) plus tard, il va y avoir le dépôt.

635

Nous, on vous avait demandé, par souci de démocratie et respecter aussi ce qui est essentiel pour le BAPE et que je vois à l'arrière de vous, qui est la participation, qui est essentielle, on vous avait notamment demandé de nous permettre de pouvoir revoir les notes prises par les dames qui sont ici dans les centres de traitement ou sur Internet, pour nous permettre de poser des questions supplémentaires. Et je crois que ce serait essentiel que ce droit-là nous soit accordé, et

640

MADAME LA PRÉSIDENTE :

645

Je me souviens que vous nous avez demandé cela et tout à l'heure, vous m'avez sans doute entendu dire que nous sommes présentement en train d'analyser et de nous renseigner pour les disponibilités de salles. Nous cherchons et dès que possible, je vous reviendrai là-dessus.

650

Nous regardons toutes les possibilités, les disponibilités et les grandeurs de salles, la sécurité des salles, il y a beaucoup de normes qu'il nous faut respecter, alors, vous tenez compte de cela.

Pour ce qui est plus précisément de votre question, ce que je puis vous dire là-dessus, c'est que, bien sûr, on serait ici, constamment, de façon infinie, puisque les *verbatim* arrivent au bout d'un certain temps. La journée où vous parlez, bien, le *verbatim* arrive plus tard. Alors,

655 évidemment, si c'est ce que vous me demandez, de toujours vouloir voir la transcription, on est là dans une organisation sans fin, si vous me permettez.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

660 Bien, écoutez, je crois qu'il y a moyen de trouver, là, une entente raisonnable à cet égard-là.

Nous, ce qu'on veut, c'est qu'on nous accorde un délai raisonnable suite à la réception de ces *verbatim*-là, pour nous prononcer. On pourrait s'entendre, par exemple, sur une période de cinq (5) jours suite à la réception des premiers *verbatim* ou de la masse des informations, et là, par la suite, on serait peut-être contentés de cette possibilité.

665

MADAME LA PRÉSIDENTE :

670 Bien, là-dessus, je peux vous répondre tout de suite, là, monsieur Valiquette. On est sensibles à tout cela et ça fait présentement partie de tout ce qu'on essaie de négocier ou de trouver dans la salle que nous recherchons, donc, la disponibilité de cette salle à certaines dates, là, que nous cherchons.

Dès que j'ai du neuf là-dessus, vous pourrez revenir, nous pourrions rééchanger là-dessus. Mais, dès que j'ai du neuf. Soyez assuré que nous cherchons présentement.

675

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

680 Donc, si je comprends bien, si je résume vos intentions, c'est que même pour la période des questions actuellement, vous cherchez une salle pour nous permettre des interventions supplémentaires...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

685 Non. Ce que je vous ai dit, et ce sur quoi vous vous exprimiez, c'est que vous vouliez avoir du temps pour vous renseigner et ensuite vous exprimer avec la deuxième partie d'audience.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

690 Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit c'est qu'on voulait avoir, par rapport à la période des questions actuelle, il y a des questions qui vont être posées de toute nature, et on voulait avoir la chance de revoir ces questions-là pour compléter, avoir des questions complémentaires, si on juge qu'on n'a pas eu toute l'information, et je crois que c'est normal que les citoyens aient cette possibilité-là.

695

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Tout à fait.

700 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

La Commission est la commission des citoyens. Elle n'est pas la commission du promoteur. On s'entend?

705 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

710 Tout à fait. Monsieur Valiquette, ce que je vais vous répondre là-dessus c'est que vous avez, dès que les documents sont déposés -- parfois, ça peut arriver, lorsqu'on arrive aux dernières questions, *et caetera*, des documents sont déposés -- si vous avez des questions supplémentaires qui surgissent à la lecture de ces documents ou, comme vous le dites, à la lecture *du verbatim*, la transcription que vous regardez de nouveau, vous pouvez à ce moment-là envoyer une question écrite à la Commission, et immédiatement, nous faisons la gestion de cette question pour qu'elle soit envoyée et répondue, et immédiatement à vous, nous envoyons la réponse écrite à vous sur le site de la Commission et dans les centres.

715

C'est la procédure. C'est la façon de procéder du BAPE.

720 Vous savez, monsieur Valiquette, le BAPE a maintenant un quart de siècle. Il y a derrière nous, là, cent soixante-seize (176) rapports d'enquêtes, de médiations, *et caetera*. Alors, il y a beaucoup d'expérience et d'expertise de l'exercice démocratique et de tout cela.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

725 Je comprends, Madame la Présidente. Mais nous...

730

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et nous fonctionnons, si vous me permettez, dans les délais habituels et dans le fonctionnement régulier de la procédure du BAPE.

730

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

735 Je vous comprends, Madame la Présidente. Mais comprenez que nous, les citoyens que je représente, on est très inquiets. Vous parlez de quart de siècle. On peut parler de quart de siècle en avant aussi. Si on n'est pas bien éclairés, on ne peut pas poser toutes les questions et amener toutes les questions à sortir par rapport à ce projet-là. On peut être hypothéqués pour l'avenir avec ce genre de projet-là, et tous les risques et les impacts qui y sont liés.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

740

Monsieur Valiquette, voyez-vous, on est là, on commence.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

745 Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

750 On va commencer le processus. On va cheminer ensemble. On va y aller, à tous les jours, on va entreprendre les questions, on va fouiller les dossiers. On est ici, là...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

755 Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... et on commence et on va rouler le processus.

760 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

765 Parfait. J'ai une autre intervention touchant le questionnement. On a des personnes qui nous ont approchés, qui avaient des questions, mais elles ont dit: « *Écoutez, la Commission fonctionne au rythme des fonctionnaires.* » En ce sens, et ce qu'on m'a dit, on m'a dit: « *Il y a soixante-dix pour cent (70 %) des gens qui travaillent sur les « shift », travaillent la nuit, travaillent le soir...* », vous comprenez, là?

770 Alors, on nous a dit, on m'a demandé si c'était possible que la Commission accepte des questions qu'on déposerait au nom de ces gens-là et que vous, éventuellement, vous posiez ces questions-là aux intervenants. Est-ce que c'est possible, ça?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

775 Bien, c'est ce que je viens de vous dire. Lorsque des citoyens nous font parvenir des questions par écrit, nous, immédiatement, on les dirige vers la personne qui est la mieux placée pour répondre à ces questions.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

780 Mais on voudrait que ces questions-là soient lues dans le cadre des audiences, par exemple. Nous, ce qu'on voudrait, c'est que ces questions-là soient lues par vous dans le cadre des audiences, de façon à ce que toutes les autres personnes intéressées puissent en bénéficier.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

785

Écoutez, ce que je puis vous dire, c'est que, en priorité, en audience, les gens qui s'inscrivent au registre et qui ont des questions à poser, ont la priorité, vous comprendrez.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

790

Oui, je comprends. Mais s'il y a une baisse ou si, ce que je comprends aussi probablement dans la mécanique -- parce que je ne suis pas un familier de ce genre de commission, j'ai été sur des commissions municipales mais la Commission du BAPE, je ne suis pas familier -- et ce que je peux dire par contre, si je comprends bien, c'est que s'il n'y a personne qui est au micro pour poser des questions, éventuellement, on peut réinscrire au registre...

795

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

800

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

... et à ce moment-là, vous pourriez remplir ces périodes vides là avec les questions de nos gens.

805

MADAME LA PRÉSIDENTE :

La Commission a aussi des questions à partir de vos questions. Et la Commission, à la lecture des documents qui sont déposés jusqu'à présent, a du travail d'enquête à faire aussi, de l'analyse, *et caetera*. Alors, nous avons aussi ces questions.

810

Je vous répète que dès que des citoyens nous envoient des questions, nous les dirigeons immédiatement. Mais nous privilégions ceux qui sont là et sont venus s'inscrire en disant: « *Madame la Présidente, j'ai une question à poser.* » Hein?

815

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Madame Gallichan, en tout respect, je vous répète notre préoccupation. C'est qu'il y a des gens, réellement, qui travaillent la nuit et qui travaillent sur des quarts de travail, qui nous ont spécialement demandé de les représenter pour que leurs questions soient posées.

820

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous les poser, vous, ces questions?

825

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Bien, si vous m'accorder le droit...

830 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est à eux...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

835

... de poser plus d'une (1) question et de poser des questions au nom de ces gens-là, moi, je suis prêt à déposer une procuration, si vous voulez, de ces gens-là, qui m'autoriserait à poser les questions. Si vous l'acceptez, je vais poser cinq (5), six (6) questions par jour, et je vais être le représentant de ces gens-là.

840

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, vous tenez compte...

845 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Est-ce qu'on s'entend sur cette procédure?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

850

Les règles du jeu étant les suivantes, il nous faut que ces gens-là vous aient mandaté pour les poser.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

855

Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

860

Et, comme tout le monde, vous aurez droit à deux (2) questions et à vous réinscrire au nom de ces personnes, comme tout le monde.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

865

O.k. Donc, j'ai le droit à deux (2) questions...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À chaque fois.

870

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

... au nom de cette personne-là.

875

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Au nom de ces personnes.

880

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

885

Et si vous n'avez pas fini la liste des questions des gens que vous représentez, spécifiquement ceux-là qui travaillent la nuit, dont vous nous parlez...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

890

Exact.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

895

... bien, à ce moment-là, vous revenez, vous vous réinscrivez et vous nous dites que, soit c'est une question personnelle à vous, ou que c'est encore une question posée à la demande de ceux que vous représentez.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

900

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

905

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Donc, on s'entend qu'il se peut que j'intervienne durant les audiences à plusieurs reprises.

910

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

915

Bon. Excellent.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

920

Oui, oui. À condition que vous respectiez les règles du jeu que j'ai mentionnées tout à l'heure.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

925

Parfait. Excellent.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

930

Et je m'attends à ce que vous nous lisiez...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

935

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... la requête déjà parce que nous sommes au moment de la lecture des requêtes.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

940

Mais vous comprenez aussi que les questions que je traite sont très importantes pour les citoyens.

945

La dernière question que je veux traiter avec vous, c'est la visite demain matin. Elle est annoncée là, et je connais énormément de citoyens qui auraient aimé faire cette visite-là et qui ne pourront être là demain matin. Je trouve que c'est préjudiciable, et ce que je propose à la Commission, comme ce que j'ai proposé la semaine dernière, c'est que lors de la visite demain, il y ait un appareil numérique, éventuellement, donc, qu'il y ait des photographies qui soient prises de tous les éléments que vous allez observer là-bas, qu'il y ait un montage -- et c'est très simple, je connais des gens qui font ça en à peu près une demi-heure -- qu'il y ait un montage qui soit fait et qui soit présenté ici, devant la Commission, pour que tous les citoyens aient le bénéfice de voir ce qu'il en est de ce site.

950

MADAME LA PRÉSIDENTE :

955

Bon. Premièrement, monsieur Valiquette, je vous ai annoncé lundi dernier que nous étions... je vous promettais quasiment cette visite pour mardi matin. Alors, je vous l'avais dit lundi.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

960

Ce n'était pas confirmé, je m'excuse.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

965

Ce n'était pas confirmé. Je vous avais dit de vous y attendre, que tout était... mais que j'allais vous la donner aujourd'hui comme confirmation.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

970

On ne pouvait pas engager nos citoyens là-dessus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

975

Bon.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

980

Et aussi, l'autre élément -- excusez-moi, Madame la Présidente, mais -- vous parlez de quatre-vingt-dix (90) personnes aussi. Alors, pourquoi limiter le nombre de personnes qui peuvent y avoir accès?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

985

C'est que nous avons demandé deux (2) autobus au promoteur. Nous voulons, nous sommes deux (2) commissaires, nous voulons avoir chacun notre présence dans les autobus. Nous sommes une commission d'enquête et nous avons à être présents dans les autobus.

990

Deuxièmement, nous avons demandé, tant au promoteur qu'aux personnes-ressources qui ont des documents photographiques et tout cela, de nous les déposer, de nous les donner. La Commission n'a pas l'équipement pour prendre des photos.

995

C'est la Commission qui visite. Nous acceptons un certain nombre de personnes, mais c'est la Commission qui demande cette visite. Et la possibilité que nous avons est celle-là. Nous pensons que quatre-vingt-dix (90) à cent (100) personnes, ça peut convenir à ceux qui sont là.

Parce que, à un moment donné, je le répète encore, c'est une vis sans fin. La Commission ne pourra pas prendre le temps nécessaire demain matin. Nous devons être de retour puisque nous commençons à treize heures trente (13h 30).

1000 L'autre possibilité, je crois que lorsque nous avons eu nos contacts avec le promoteur, il y a, je crois, des visites habituelles en communiquant avec le... peut-être pourra-t-il tout à l'heure nous le confirmer. Il peut organiser des visites sur demande.

1005 Alors, je vous prierais, puisque, monsieur Valiquette, nous aurons l'occasion de vous revoir à différents moments, puisque nous sommes à l'étape de la lecture des requêtes et que j'ai d'autres de vos concitoyens qui veulent venir lire leur requête, je vous prierais de procéder, s'il vous plaît.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1010 Je vous remercie de nous avoir écoutés sur ces questions qui sont on ne peut plus importantes pour nous. Merci.

Je vais lire d'abord la première requête. C'est celle du Comité des citoyens de la Presqu'île. Donc, adressée évidemment à André Boisclair:

1015

« *Cher Monsieur,*

1020 *Le Comité des citoyens de la Presqu'île demande des audiences publiques. Ce comité, dont le bureau est au 2002 Jean-Pierre à Le Gardeur, sera la voix d'un grand nombre de citoyens du secteur de la Presqu'île à Le Gardeur, un milieu fortement touché par ce projet, et de plus d'une (1) façon.*

Les motifs de notre demande reposent entre autres sur:

1025 - *L'inquiétude généralisée de nos citoyens face aux diverses répercussions négatives de ce projet sur leur santé et celle de leurs proches, sur leur qualité de vie, sur la valeur de leurs biens, et caetera;*

1030 - *La crainte qu'il y ait une décision politique sans qu'un vrai débat ait lieu sur la nécessité réelle de ce site, voire ce méga-site, alors qu'il y a d'autres choix, et sans que tous les impacts du projet n'aient été débattus à fond de façon à faire disparaître toute inquiétude;*

1035 - *Leur incompréhension dans la décision du Gouvernement d'établir leur nouvel hôpital, qui coûte au Trésor québécois des centaines de millions, à proximité d'une méga poubelle dont le couvercle et le fond ne seront que partiellement fermés, avec des impacts comparables aux leurs, car lui aussi est situé sous les vents dominants, exposé aux divers toxiques potentiels, à quelques centaines de mètres du site, et il aura également une vision d'enfer de ces montagnes de déchets, des problèmes liés à la propreté avec le passage quotidien de milliers de goélands, des bruits nocturnes produits par les équipements du site, des risques environnementaux accrus à cause de l'accroissement du trafic et, notamment, des multiples camions, et caetera.*

1040

1045 *Nous demandons qu'il y ait une audience publique du Bureau d'audiences publiques en
environnement afin que tous les intervenants qui le désireront soient entendus.*

François Valiquette, président. »

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1050 C'était le groupe des citoyens de la Presqu'île?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1055 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1060 Monsieur Valiquette, il y avait des notes manuscrites qui s'étaient ajoutées à cette lettre. Et
en vertu de la Loi d'accès à l'information, évidemment, nous ne pouvions, avant ce moment-ci, les
mentionner. Mais, si vous me permettez, je vais les évoquer, ceux qui, des citoyens représentés
par monsieur Valiquette, avaient ajouté à la main sur cette lettre qu'il vient de nous lire, d'autres
thèmes qu'ils voulaient signaler, c'est-à-dire: *«La nuisance causée par les odeurs, la qualité de l'air
et la santé, la nuisance causée par les goélands, le bruit, la qualité de vie, la contamination de
1065 l'eau, les pertes d'habitat naturel, la localisation retenue, près des habitations, la coupe de bois, la
dévaluation des maisons, la nécessité de l'agrandissement, donc la justification du projet, la
circulation des camions, l'ampleur du projet, la vermine, la fermeture du site actuel, l'augmentation
du recyclage -- et, finalement, quelqu'un a ajouté -- l'obstacle au développement de l'Est de
Montréal. »*

1070 Alors, c'était les notes manuscrites qui étaient ajoutées.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1075 Merci, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1080 Vous pouvez continuer, monsieur Valiquette. Avec quelle requête maintenant?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui, le parc Desrosiers.

1085 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Parc Desrosiers.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

1090

Alors, adressée toujours à monsieur André Boisclair:

« *Cher Monsieur,*

1095

Le parc Desrosiers de la ville de Le Gardeur est à moins d'un (1) kilomètre du L.E.S., lieu d'enfouissement sanitaire, donc dans le milieu touché par ce projet. Il sera fort probablement affecté de plus d'une façon par le projet d'agrandissement du L.E.S. de BFI Canada Inc. à Lachenaie.

1100

Les motifs de notre demande reposent entre autres sur:

- *Notre inquiétude face aux diverses répercussions négatives de ce projet sur la santé des personnes fréquentant ce parc, dont un très grand nombre d'enfants des ligues de soccer;*

1105

- *Notre crainte qu'il y ait une décision politique sans qu'un vrai débat ait lieu sur la nécessité réelle de ce site, voire ce méga-site, alors qu'il y a d'autres choix, et sans que tous les impacts du projet n'aient été débattus à fond de façon à faire disparaître notre inquiétude;*

1110

- *Notre incompréhension dans la décision du Gouvernement d'établir notre nouvel hôpital, qui nous coûte des centaines de millions, à proximité d'une méga-poubelle dont le couvercle ne sera qu'en partie fermé, avec des impacts comparables aux nôtres, car lui aussi est situé sous les vents dominants, à quelques centaines de mètres du site.*

1115

Nous demandons qu'il y ait une audience publique du Bureau d'audiences publiques en environnement afin que tous les intervenants qui le désireront soient entendus.

Salutations,

1120

Lorraine Villemaire, présidente. »

L'autre demande, c'est le conseil d'administration du Manoir des Seigneurs Inc., adressée toujours à André Boisclair :

1125

« *Cher Monsieur,*

1130

Le conseil d'administration du Manoir des Seigneurs Inc., organisme sans but lucratif, m'a dûment autorisé à déposer une demande d'audience publique lors de sa réunion du quatorze (14) novembre dernier.

1135 Notre organisme projette la construction d'une résidence pour personnes retraitées, de quatre-vingt-dix (90) logements, à moins de deux (2) kilomètres du site. Notre résidence sera à l'intersection des rues Bourgneuf et J.-A.-Paré dans le secteur Le Gardeur de Repentigny.

Nous croyons que nos usagés seront très probablement affectés de plus d'une (1) façon par le projet d'agrandissement du L.E.S. de BFI Canada Inc. à Lachenaie.

1140 Les motifs de notre demande reposent entre autres sur:

- Notre inquiétude face aux diverses répercussions négatives de ce projet sur la santé, sur la qualité de vie de nos aînés, et caetera;
- Notre crainte qu'il y ait une décision politique sans qu'un vrai débat ait lieu sur la nécessité réelle de ce site, voire ce méga-site, alors qu'il y a d'autres choix, et sans que tous les impacts du projet n'aient été débattus à fond de façon à faire disparaître notre inquiétude;
- Notre incompréhension dans la décision du Gouvernement d'établir notre nouvel hôpital, qui nous coûte des centaines de millions, à proximité d'une méga-poubelle dont le couvercle ne sera qu'en partie fermé, avec des impacts comparables aux nôtres, car lui aussi est situé sous les vents dominants, à environ un (1) kilomètre du site. Il nous faut aussi mentionner, dans ce cas, les problèmes de malpropreté dus aux goélands et les bruits nocturnes du travail des équipements.

1155 Nous croyons que ce projet d'agrandissement ne devrait pas être autorisé.

Nous demandons qu'il y ait une audience publique du Bureau d'audiences publiques en environnement afin que tous les intervenants qui le désireront soient entendus.

1160 Salutations,

Richard Deschênes, président, Manoir des Seigneurs Inc. »

1165 La dernière, c'est la demande de Réalisations Valipro, adressée toujours à monsieur André Boisclair:

« Monsieur,

1170 Notre entreprise détient des droits exclusifs relativement à l'achat et la mise en valeur de l'entreprise Les Sentiers de la Presqu'île Inc., dont le site chevauche les MRC L'Assomption et Des Moulins.

1175 Ce site est exploité à des fins récréotouristiques depuis plus de vingt (20) ans et il est l'un des sites récréotouristiques importants de la région, tel que vous pouvez le constater à l'adresse Internet <http://page.ifinit.net/sentiers/bienvenue.htm>.

1180 Ce merveilleux site récréatif boisé se situe à plus ou moins un (1) kilomètre du projet d'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie. Cet endroit largement reconnu est un des poumons extraordinaires de la grande région de Montréal. Le promoteur BFI, dans son document d'étude d'impact, n'en parle que très peu (exemple: page 3-78) et en des termes évidemment réducteurs.

1185 Cependant, nous croyons qu'il aurait dû adresser beaucoup plus sérieusement les impacts affectant l'ensemble de notre site, d'autant plus que depuis le mois de mai deux mille un (2001), le schéma d'aménagement dûment révisé et adopté de MRC L'Assomption prévoit une importante zone récréotouristique à l'emplacement des Sentiers de la Presqu'île. Les usages permis dans cette zone sont définis en page 14.26 du schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Assomption. Nous y retrouvons notamment la définition suivante qui s'applique à cette zone:

1190 « Récréation extensive: Comprend des équipements récréatifs nécessitant des superficies extérieures importantes, tels les terrains de golf, centres équestres, pistes de motoneige, pistes de randonnée et de ski de fond, pistes cyclables, terrains de camping/caravaning, jardins zoologiques, et autres équipements
1195 similaires. »

De plus, la Ville de Mascouche de la MRC Des Moulins a également reconnu et approuvé l'existence de nos activités récréotouristiques dans une importante zone qui vient côtoyer dangereusement l'agrandissement du L.E.S.

1200 Ce L.E.S., dans sa dimension actuelle, présente déjà des impacts (odeurs, bruits, inquiétude des usagers, et caetera) sur les activités actuelles des Sentiers de la Presqu'île. Il vous est sûrement facile d'imaginer que le moindre agrandissement signifie à brève échéance la mise à mort de cette entreprise et de tout projet de mise en valeur de ce site apprécié par une grande
1205 proportion de citoyens (de Montréal, Laval, Lanaudière, et caetera), puisque site d'enfouissement et site récréotouristique ne peuvent logiquement se côtoyer.

1210 Sur ce dernier point, nous poussons notre analyse: Comment votre Gouvernement peut-il permettre que ce genre de site côtoie également un nouvel hôpital et des secteurs aussi peuplés, alors qu'il est de plus en plus notoire que ces sites sont des bombes environnementales, compte tenu des technologies et des méthodes actuelles?

1215 Ces sites ont des impacts importants sur la santé et le bien-être des populations environnantes. Dans notre cas, de l'aveu même du promoteur, il n'est déjà pas en mesure de fermer de façon étanche cette gigantesque poubelle que constitue actuellement le site de Lachenaie... et il veut y mettre huit (8) fois plus de matières résiduelles.

1220 Nous parlons ici de risques environnementaux importants, impliquant des biogaz et des lixiviats dont plusieurs des composants peuvent être toxiques.

1225 *Nous vous invitons à lire à ce sujet le document très bien documenté, ci-annexé à votre attention toute spéciale, publié par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, en mars deux mille un (2001), document intitulé « Pas de risques à prendre... La gestion des matières résiduelles et les risques pour la santé humaine ». En page 19 de ce document, vous trouverez de sages écrits sur la prise en compte dans la décision publique de tous les risques dont, notamment, les risques futurs sur la santé publique.*

1230 *Nous trouvons particulièrement pertinente la recommandation suivante: « En situation de risque, une hypothèse non infirmée devrait être tenue provisoirement pour valide, même si elle n'est pas formellement démontrée. »*

En conséquence de ce qui précède, nous vous soumettons les convictions suivantes:

1235 - *Le projet d'agrandissement ne devrait pas être autorisé, compte tenu des divers risques invoqués.*

1240 - *La bombe devrait être désamorcée en annonçant dès maintenant que des audiences du BAPE sont inutiles dans la mesure où le Gouvernement ne peut envisager ce projet compte tenu des impacts anticipés sur les populations voisines et le nouvel hôpital.*

1245 - *Le Gouvernement devrait suspendre l'adoption du schéma d'aménagement révisé de la MRC Des Moulins prévue pour le dix-sept (17) décembre prochain. À défaut, il devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'aménagement demandé.*

1250 - *Le MENVIQ devrait être beaucoup plus alarmiste et s'activer sur:*

i) *la recherche de nouveaux sites présentant des caractéristiques plus propices et des impacts qualifiés négligeables sur les populations environnantes pour faire face à la crise imminente préparée par le lobby du « déchets »;*

1255 ii) *la finalisation du plan de gestion intégrée des matières résiduelles de la grande région métropolitaine, en tenant compte de tous les risques et en favorisant une répartition équitable des ses L.E.S., lieux d'enfouissement sanitaire, sur tout le territoire québécois;*

1260 iii) *l'évaluation, la synthèse et la recommandation des technologies (exemple: captage des biogaz supérieur à quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %)), des méthodologies (exemple: captage étanche) et des moyens (exemple: pénalité sévère et cautionnement) les plus à jour avec comme objectif premier la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens.*

- *Le site de BFI de Lachenaie actuel devrait faire l'objet d'une attention particulière car nous sommes persuadés, à la suite de nos lectures et de nos recherches, que même dans sa dimension actuelle, l'exploitant n'est pas en mesure de garantir que les risques,*

1265 *notamment sur la santé, sont négligeables, et qu'il n'a pas déjà causé certains torts
irréparables à la population environnante.*

- *Le Gouvernement devrait appuyer et prendre très au sérieux toute demande d'enquête
qui pourrait être faite à la santé publique sur les impacts passés, présents et futurs de
1270 ce site.*

- *Un véritable comité de vigilance devrait être mis en place sur le site de Lachenaie de
façon à s'assurer, notamment, que l'exploitant agit toujours de façon responsable et
dans le meilleur intérêt de la communauté. En outre, nous vous invitons à vérifier dès
1275 maintenant si ce site dispose d'un plan d'urgence environnemental adéquat, surtout
avec l'avènement du nouvel hôpital.*

*Nous espérons que vous comprenez que notre réaction dépasse celle généralement et
simplement exposée du « Pas dans ma cour! » et relève plus de la catastrophe environnementale
1280 anticipée et de la santé publique.*

*Il nous faut cesser de voir ces lieux d'enfouissement sanitaire comme de simples dépotoirs,
car il s'agit en fait de bombes chimiques toxiques qui devraient faire l'objet de beaucoup plus de
précautions de la part de l'État. L'exploitation de ces sites exige l'attention immédiate, sévère et
1285 critique de la santé et la sécurité publique.*

*Enfin, faut-il rappeler à notre imaginaire collectif les catastrophes environnementales bien
connues qui auraient pu être évitées? Et qui n'est pas saisi d'effroi en pensant au scénario
dramatique du film « Erin Brockovitch »?*

*1290 Il faut y regarder de près. Il faut avoir le courage et la vision politique d'agir immédiatement,
en invoquant simplement la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens pour justifier l'effort
collectif nécessaire pour que tous grandissent en santé.*

*1295 Nous vous prions, Monsieur, d'accueillir favorablement cette demande et de recevoir
l'expression de nos sentiments distingués.*

François Valiquette, président, ingénieur et avocat. »

1300 *Merci, Madame.*

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, maître Valiquette.

1305 *J'appelle encore une fois madame Bleau, monsieur Bertrand. Toujours pas?*

*Alors, le Conseil régional de l'environnement de Laval ainsi que le Conseil régional de
l'environnement de Montréal, représentés tous deux par monsieur Guy Garand.*

1310

Bonsoir, monsieur Garand.

M. GUY GARAND :

1315

Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mesdames, messieurs, bonsoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1320

On vous écoute.

M. GUY GARAND :

1325

Je vais synthétiser pour ne pas lire les trois (3) lettres de trois (3) conseils régionaux de l'environnement, qui est plutôt Lanaudière, Montréal et Laval.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1330

Donc, Lanaudière s'ajoutait?

M. GUY GARAND :

Lanaudière se rajoute.

1335

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous représentez les trois (3) CRE. Voilà.

M. GUY GARAND :

1340

Ça vous va? Merci.

1345

« Monsieur André Boisclair, ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, Édifice Marie-Guyart... » -- l'adresse, bon -- « *Objet: Demande d'audience publique pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord, par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée.* »

« Monsieur le ministre,

1350

Par la présente, les conseils régionaux de l'environnement de Montréal, Laval, Lanaudière, sollicitent la tenue d'une audience publique pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, secteur Nord, par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée.

1355 *Le projet envisagé propose que la capacité de ce lieu d'enfouissement soit augmenté de quarante (40) millions de mètres cubes, ce qui en ferait vraisemblablement le plus grand site de ce genre au Québec.*

1360 *Compte tenu des problèmes d'odeurs et de nuisances qui affectent ce site depuis plusieurs années et compte tenu de la présence à proximité du nouvel hôpital régional de Lachenaie présentement en phase de construction, il nous semble nécessaire, au nom du droit des citoyens à connaître et à discuter des éléments pouvant affecter leur milieu de vie, que ces aspects soient abordés dans le cadre d'audiences publiques.*

1365 *Notre demande repose sur les points suivants:*

- *Les problématiques engendrées par les méga-sites d'enfouissement compromettent, d'une part, l'atteinte des objectifs de réduction à la source et de recyclage institués par votre ministère, et, d'autre part, la mise en place d'une gestion basée sur le concept du développement durable des déchets.*

1370 - *Les plans de gestion de matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que les études de l'ensemble des MRC desservies par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée, ne sont pas encore élaborés.*

1375 *Par ailleurs, nous croyons que ces éventuelles audiences devraient tenir compte des demandes d'agrandissement prochaines du lieu d'enfouissement de la compagnie Intersan à Sainte-Sophie et de celui du Groupe EBI à Saint-Thomas.*

1380 *Considérant l'importance de l'agrandissement demandé par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée et de ceux projetés par le Groupe EBI et Intersan, nous estimons que d'avoir des audiences qui ne seraient pas interdépendantes de ces projets à venir, ne permettraient pas à la Commission du BAPE, ni aux citoyens de disposer des éléments d'information nécessaires afin d'émettre des recommandations parfaites, éclairées.*

1385 *Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments...*

Robert Perreault, Gilles Côté, Guy Garand, directeurs des conseils régionaux de l'environnement. »

1390 *Merci.*

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1395 *Merci beaucoup, monsieur Garand.*

Et maintenant, d'ENVironnement JEUnesse, monsieur Robert Ménard. Est-ce qu'il est dans la salle? Monsieur Ménard? Oui, voilà.

M. ROBERT MÉNARD :

1400

Bonsoir, Madame la Présidente et à tous et toutes ici présents en grand nombre ce soir.

1405

Alors, la lettre est datée du dix-neuf (19) novembre deux mille deux (2002), à Montréal. Elle est adressée à monsieur André Boisclair, et commence par un en-tête, en haut de la page, qui explique la mission d'ENvironnement JEUnesse, qui est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise depuis plus de vingt (20) ans à stimuler une conscience écologique chez les jeunes et à les soutenir dans leur action environnementale.

1410

Alors, l'objet, je pense qu'on le connaît. Et ça se lit comme suit:

« Monsieur le ministre,

Par la présente, ENvironnement JEUnesse sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

1415

Voici les raisons qui justifient notre demande:

1420

Les problématiques engendrées par les méga-sites d'enfouissement compromettent l'atteinte des objectifs de valorisation institués par votre ministère et la mise en place d'une gestion véritablement écologique des déchets.

1425

Le projet d'agrandissement de quarante (40) millions de mètres cubes du site de BFI fixe pendant vingt-cinq (25) ans l'enfouissement comme étant une solution avantagée dans la gestion des déchets.

1430

Or, la politique actuelle de gestion des matières résiduelles se termine en deux mille huit (2008). Ce projet pourrait donc compromettre notre capacité collective à définir de nouvelles façons de faire, si le projet, comme il est présenté actuellement, a des objectifs d'enfouissement précis pour les vingt-cinq (25) prochaines années, allant bien au-delà de la période couverte par la présente politique.

1435

Nous sommes donc d'avis que le projet d'agrandissement présenté par le promoteur n'encourage pas une gestion écologique des déchets, et pourrait compromettre notre capacité future à atteindre cet état de fait. D'autant plus qu'en vingt-cinq (25) ans, la situation du recyclage et de la gestion des déchets peut évoluer énormément.

1440

En tant que jeunes, nous sommes interpellés par ce projet qui limite les façons de résoudre le problème des déchets pour les générations futures qui vont sans doute trouver des façons innovatrices de s'occuper de nos poubelles. »

Et les autres raisons qui justifient cette demande:

1445 « Les plans de gestion de matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que ceux de l'ensemble des MRC desservies par BFI Usine de triage Lachenaie, ne sont pas encore connus. De plus, le promoteur semble avoir minimisé le gigantisme de son projet et ses effets à moyen et long termes sur l'environnement et la qualité de vie des résidants du secteur Lachenaie à Terrebonne, dont moi-même, et ce, particulièrement si l'on tient compte du fait qu'il y a un nouvel hôpital tout près du site.

1450 Par ailleurs, plusieurs préoccupations des citoyens quant aux impacts environnementaux de l'agrandissement du site tel que présenté, demeurent en suspens, suite à la séance d'information organisée par le BAPE dernièrement à Terrebonne.

1455 Considérant l'ampleur de ce projet, qui en ferait l'un des plus gros sites d'Amérique du Nord, il est de mise que la population soit consultée et puisse s'exprimer par le biais des audiences publiques. »

1460 Il y a un autre paragraphe mais, ç'a été déjà dit par le CRE et ça va être redit par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

Et ça se termine par:

1465 « Veuillez agréer, Monsieur Boisclair, l'expression de nos meilleurs sentiments. Écologiquement vôtre, -- et c'est signé par moi-même -- Robert Ménard, président d'ENvironnement JEUnesse. »

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1470 Merci beaucoup, monsieur Ménard.

1475 J'appelle un autre monsieur Ménard, celui-là, Karel. Monsieur Karel Ménard, qui, dans un premier temps, va lire la requête du Consortium l'ÉCHO-Logique et ensuite, également, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, et dans un troisième temps, vous serez là pour Réseau des Ressourceries, c'est bien cela aussi? Ou vous les faites les trois (3) en même temps, là?

M. KAREL MÉNARD :

1480 Vous me l'apprenez, mais ça va me faire un plaisir de vous lire les trois (3)...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! J'avais ça ici.

1485 **M. KAREL MÉNARD :**

...en même temps.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1490

Vous faites les trois (3) en même temps?

M. KAREL MÉNARD :

1495

En même temps.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1500

Voilà. Merci beaucoup.

M. KAREL MÉNARD :

1505

Donc, en fait, c'est pour le Consortium l'ÉCHO-Logique, le Réseau des Ressourceries du Québec et pour le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

« Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

1510

Cependant, comme nous vous en avons fait part à quelques reprises, nous considérons que ces éventuelles audiences devraient tenir compte des demandes d'agrandissement prochaines du lieu d'enfouissement de la compagnie Intersan à Sainte-Sophie et de celui du Groupe EBI à Saint-Thomas.

1515

Considérant l'importance de l'agrandissement demandé par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée et de ceux projetés par le Groupe EBI et Intersan, nous estimons que d'avoir des audiences qui ne seraient pas interdépendantes de ces projets à venir, ne permettraient pas à la Commission du BAPE, ni aux citoyens, de disposer des éléments d'information nécessaires afin d'émettre des recommandations parfaitement éclairées.

1520

Plus spécifiquement, nos demandes reposent sur les points suivants:

1525

- Les problématiques engendrées par les méga-sites d'enfouissement compromettent l'atteinte des objectifs de valorisation institués par votre ministère et la mise en place d'une gestion véritablement écologique des déchets.

1530

- Les plans de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que ceux de l'ensemble des MRC desservies par BFI Usine de triage Lachenaie Ltée, ne sont pas encore connus.

- *Le promoteur semble avoir minimisé le gigantisme de son projet et ses effets à moyen et long termes sur l'environnement et la qualité de vie des résidants du secteur Lachenaie à Terrebonne.*

1535

Veillez agréer, Monsieur Boisclair, l'expression de nos meilleurs sentiments. »

La lettre que j'ai entre les mains est signée par moi-même, Karel Ménard, directeur général.

1540

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Ménard.

1545

Et maintenant, j'appelle le représentant du Groupe environnemental de citoyens et citoyennes STOP, monsieur Don Wedge. Est-ce qu'il est dans la salle? Monsieur Wedge? Ce sera monsieur Hébert.

Alors, je vous demanderais, monsieur Hébert, de vous identifier en nous donnant votre prénom aussi pour les besoins de la transcription.

1550

M. GEORGES HÉBERT :

Bonjour, Madame la Présidente. Mon nom est Georges Hébert.

1555

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Georges Hébert?

M. GEORGES HÉBERT :

1560

Georges Hébert.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1565

Merci, oui. Et vous êtes accompagné de monsieur Wedge?

M. GEORGES HÉBERT :

1570

Accompagné de monsieur Wedge, qui est le responsable, auprès de notre groupe, du dossier de la gestion des déchets, depuis fort longtemps d'ailleurs.

Alors, j'ai devant moi une lettre en date du vingt et un (21) novembre deux mille deux (2002), plus précisément un fax.

1575 *« Monsieur André Boisclair. Objet : Demande d'audience publique sur le projet
d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire -- on l'espère -- de Lachenaie, secteur Nord,
par BFI Usine de triage -- encore, on l'espère -- Lachenaie Ltée. »*

1580 *« Monsieur le ministre,*

*Le Groupe environnemental des citoyens et des citoyennes STOP demande que vous
organisiez une audience publique sur le sujet ci-haut mentionné.*

1585 *La mise en place de sites d'enfouissement et leurs dangers potentiels à court et à long
termes nous inquiètent énormément. Nous demandons donc par la présente une audience
publique spécifique sur ce projet, qui doit être envisagée dans le contexte général de la gestion des
déchets au Québec et dans la région de Montréal.*

1590 *Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs. »*

Signé « Georges Hébert, président », tout simplement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1595 Merci beaucoup à vous deux, monsieur Wedge, monsieur Hébert.

Maintenant j'appelle la Ville de Charlemagne. On me donne le nom de Monsieur le maire,
monsieur Normand Grenier. Est-ce que monsieur Grenier est dans la salle? Oui, je le vois.

1600 **M. NORMAND GRENIER :**

Bonsoir, Madame la Présidente.

Lettre adressée à monsieur André Boisclair:

1605 *« Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie.*

Monsieur le ministre,

1610 *Vous trouverez ci-joint copie conforme d'une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil
municipal lors de la séance régulière tenue le onze (11) novembre dernier.*

1615 *Du fait, la ville de Charlemagne est située à moins de deux (2) kilomètres du site en
question. Nous subissons plusieurs inconvénients rattachés à cette exploitation, soit odeurs, bruits,
poussières, et aussi des nuisances causées par l'omniprésence des goélands à bec cerclé au
dessus de la Municipalité.*

*Pour ces motifs, la Ville de Charlemagne souhaite profiter d'audiences publiques afin
d'informer les personnes concernées par ces doléances.*

1620

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Monsieur le ministre, nos salutations distinguées. »

1625

« CONSIDÉRANT QUE la firme BFI a soumis un projet d'agrandissement de son site d'enfouissement sanitaire;

1630

CONSIDÉRANT QUE ce projet, s'il est autorisé, aura des impacts importants sur l'environnement immédiat et sur les habitants des zones urbaines avoisinantes, incluant les résidents de la ville de Charlemagne;

QUE le conseil municipal demande et souhaite par la présente la tenue d'audiences publiques concernant ce projet d'agrandissement de l'Usine triage Lachenaie par la firme BFI;

1635

QUE la ville de Charlemagne, située à proximité dudit site, déposera un mémoire lors d'une prochaine audience publique. »

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1640

Merci beaucoup, Monsieur le maire.

Et maintenant, au nom de la Ville de Repentigny, j'ai le nom, pour le moment, de monsieur Robert Weemaes, est-ce que c'est... oui? Et Madame la mairesse.

1645

Alors, je vous prierais, pour les besoins, tout comme tout à l'heure, monsieur Wedge, monsieur Hébert, de vous identifier, vos noms et prénoms, pour les besoins de la transcription, s'il vous plaît.

1650

Mme CHANTAL DESCHAMPS :

Alors, pour la présentation de notre requête, Madame la Présidente, Chantal Deschamps, mairesse, Ville de Repentigny, préfète, MRC de L'Assomption. Alors, je me fais accompagner par monsieur Patrice Pelletier-Rivest, conseiller municipal, Ville de Repentigny, président de la Commission d'environnement, Ville de Repentigny.

1655

Je vais céder, si vous voulez bien, d'entrée de jeu, la parole à monsieur Pelletier-Rivest.

M. PATRICE PELLETIER-RIVEST :

1660

Alors bonsoir, madame Gallichan, Madame la Présidente. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Bonsoir aux personnes-ressources et au promoteur.

1665 Nous avons -- avec votre permission, je vais m'approcher de vous -- vous remettre onze
(11) copies de notre requête...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1670 Pourriez-vous répéter cela dans le micro, pour la transcription toujours. Merci de l'avoir
déposé, là. Oui?

M. PATRICE PELLETIER-RIVEST :

1675 Je vous remets onze (11) copies de notre requête, appuyée des résolutions du conseil de
ville de la Ville de Repentigny, qui, depuis le cinq (5) mai dernier, regroupe la Ville de Le Gardeur et
de Repentigny.

1680 Ce document est un document comprenant vingt-cinq (25) ou vingt-six (26) pages. Je ne
vous en ferai la lecture. Je crois que vous ne m'en ferez pas grief. Mais, naturellement, j'aimerais
parcourir ce document-là avec vous et avec chacun des membres, qui pourront suivre avec le
document que je viens de vous remettre.

1685 Naturellement, la Ville de Repentigny a déposé sa demande d'audience par résolution, et
en première page du document, vous y trouverez une lettre adressée au ministre Boisclair, ministre
d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, signée par madame
Deschamps, mairesse de Repentigny.

1690 Cette demande était annexée d'un sommaire, que j'aimerais rapidement parcourir avec
vous.

D'entrée de jeu, à la page 2 de ce sommaire:

1695 « *La Ville de Repentigny désire souligner -- en caractères gras, si cela est possible --
l'immensité et la démesure du projet déposé devant le Bureau d'audiences publiques en
environnement.* »

Les caractéristiques, nous les avons lues sur votre site Internet, et je pense qu'il n'est pas
utile de revenir sur ces dimensions-là, vous les connaissez tous et toutes.

1700 À cela, naturellement, s'ajoutent des considérations environnementales importantes et
incontournables, que vous aurez à étudier de façon sérieuse, nous le savons et nous le souhaitons.

1705 Ces considérations environnementales là sont, naturellement, la contamination par voie
atmosphérique, qui a des répercussions non seulement sur la faune mais sur la santé humaine,
soit par les odeurs, soit aussi par l'inhalation de certains gaz et composés ou décomposés des
déchets eux-mêmes. La nuisance par le bruit aussi est une considération qui fait en sorte que
nous avons demandé une audience à vous, madame Gallichan. Les impacts sur le réseau routier
ne font nul doute.

1710 Si je vous demande maintenant de prendre la page 4, nous avons détaillé quelles sont nos interrogations et nos inquiétudes face à la pollution atmosphérique.

Naturellement, comme le promoteur le souligne dans son étude, soixante pour cent (60 %) des vents dominants sont en direction de la MRC de L'Assomption. C'est donc normal que la MRC
1715 et la Ville de L'Assomption s'inquiètent... et la Ville de Repentigny, pardon, s'inquiètent au premier chef de cette problématique.

Page 5. Naturellement, nous ne voudrions pas que l'étude du BAPE se limite à examiner la direction des vents, mais s'adresse plutôt à la problématique de chacun des contaminants qui sont
1720 transportés sur notre territoire. En cela, j'aimerais attirer votre attention relativement à l'odeur des H₂S, des hydrogènes sulfurés, qui sont un indicateur que l'être humain peut se rendre compte, à ce moment-là, par cette odeur, qu'il y a des contaminants plus dangereux qui sont potentiellement sur le territoire.

1725 La communauté scientifique s'interroge de plus en plus sur les conséquences néfastes eu égard à la santé humaine des composés organiques volatils. Il nous apparaît donc impérieux que le BAPE exige une étude scientifique sérieuse à cet égard-là. Et s'il y a un problème de santé publique, c'est sûrement un problème lié aux composés organiques volatils.

1730 Naturellement, plusieurs autres intervenants vous entretiendront sûrement sur les gaz carboniques, l'échauffement de la planète, *et caetera*. Mais je crois important de souligner la problématique des COV, parce que je n'ai pas lu dans le document beaucoup d'information sur la question. L'*explosivité* des méthanes aussi est une considération qui nous interpelle.

1735 Plusieurs intervenants vous ont déjà parlé de la colonie de goélands qui, je crois, depuis quatre-vingt-quinze ('95) est passée de cinq mille (5 000) à soixante mille (60000). Alors, si le promoteur avait promis ou s'était engagé relativement à cette problématique particulière, nous sommes donc face à un constat d'échec.

1740 Page 6. Relativement à la pollution par le bruit, on peut déjà dénoter aux documents produits par le promoteur qu'il y aura un dépassement de trois (3) décibels audibles dans les rues Nathalie, Chantal et, donc, des rues qui sont adjacentes au chemin de la Presqu'île, sur le territoire de la ville de Repentigny. C'est inacceptable.

1745 Le réseau routier sera surchargé. Je vous réfère au bas de la page 6 sur cette question-là.

De façon plus globale aussi, la Ville de Repentigny s'interroge sur l'absence d'une approche globale concernant la gestion des matières résiduelles relativement à la justesse des décisions prises et à l'efficacité des mesures entreprises. Il y a beaucoup de consultations publiques qui
1750 doivent avoir lieu. Et je crois que cela nécessite une coordination. Et vous trouverez nos inquiétudes face à ça en milieu de page7:

1755 « Cette coordination, donc, pourra s'effectuer dans le cadre des instruments provinciaux que vous avez mis en place, si et seulement si nous laissons l'opportunité aux citoyens et à leurs représentants municipaux de développer un plan de gestion de matières résiduelles visant à trouver des solutions durables aux problématiques régionales.

1760 À cet effet, la Loi sur la qualité de l'environnement et ses amendements de décembre quatre-vingt-dix-neuf ('99), plus clairement les articles 53.1 et suivants, font de la gestion des matières résiduelles une responsabilité municipale ou même, ici même, une responsabilité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

1765 La Ville est donc, à juste titre, un forum commun d'échange, et la CMM est donc un forum commun d'échanges et de prise de décisions, et nous devons la respecter pour ce qu'elle est. Il s'agit d'une démarche fort pertinente et propice à apporter des pistes de solutions viables pour l'ensemble de la population.

1770 D'ailleurs, pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles, la CMM s'est fixée comme échéancier le mois de décembre deux mille trois (2003). À cet égard, en octobre dernier, un protocole a été conclu entre le ministère de l'Environnement et la Communauté métropolitaine de Montréal.

1775 Tel qu'énoncé plus haut, nous croyons injustifié de nier l'accès des citoyens à ce processus démocratique et de céder à l'urgence artificielle créée par Usine de triage Lachenaie dans ce dossier. »

1780 Je me réfère à la tardivité de la demande et aux compléments de renseignements, mettant ainsi la population et les dirigeants municipaux face à une échéance butoir quant à la capacité d'autorisation actuelle.

« Au surplus, nous croyons inopportun d'accorder de façon hâtive à une multinationale un tel monopole ou un tel quasi-monopole des déchets au Québec. »

1785 D'ores et déjà, près de quarante pour cent (40%) des déchets de la Communauté métropolitaine sont dirigés dans la ville voisine de Repentigny.

1790 « Nous constatons donc et nous déplorons qu'aucune réflexion sur la solution de rechange et les options possibles, (recyclage, 3RV, notamment), n'aient été amorcées -- ou ne puissent être finalisées, devrais-je préciser. -- Un processus important de consultation est prévu par l'entremise de la Communauté métropolitaine. Il est impératif de ne pas passer outre à ce processus démocratique.

1795 Cette situation est fort importante, d'autant plus que le Bureau d'audiences publiques, nous tenons à vous le rappeler, a déjà par le passé recommandé de permettre le processus de consultation, notamment en ce qui a trait au projet d'agrandissement des lieux d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase... » -- et je réfère le BAPE à son rapport de juin deux mille un (2001)

sur la question, page 115, et de même quant au site d'Argenteuil/Deux-Montagnes, premier (1^{er}) mars deux mille deux (2002), page 96.

1800 Page 9:

1805 « *Donc, compte tenu des nombreux inconvénients actuels et potentiels pour notre population, la Ville de Repentigny vous prie formellement de requérir la tenue d'audiences publiques afin d'établir de façon plus réaliste la pertinence de l'agrandissement d'un site d'enfouissement à Lachenaie et ses conséquences environnementales irrévocables.* »

1810 À la suite de ce document vous avez copie des résolutions du Conseil exécutif de la Ville de Repentigny, dûment ratifiées par une résolution de la séance régulière du Conseil de ville de Repentigny, le dix (10) décembre deux mille deux (2002), où, je tiens à le souligner, de façon unanime, les conseillers municipaux ont demandé au ministre de requérir une audience du BAPE.

1815 J'aimerais, madame Gallichan et monsieur Haemmerli, avec votre permission, vous rappeler notre discussion de la semaine dernière. Et, en premier lieu, je crois de mon devoir de vous remercier d'avoir mis à la disponibilité des citoyens de Repentigny les documents de demande d'audience du promoteur à la Bibliothèque Edmond-Archambault, secteur Le Gardeur. Je vous suis grandement reconnaissant de ce fait-là au nom de la Ville de Repentigny.

1820 Suite à cette rencontre que nous avons eue, où nous vous demandions aussi, en plus de tenir les registres dans la Ville de Repentigny, d'accorder un délai supplémentaire pour permettre aux citoyens de notre ville de s'exprimer devant vous et d'être capables de formuler les questions en temps utile.

1825 La Ville de Repentigny, dans sa séance régulière du vingt et un (21) janvier – vous trouverez ça sous le couvert coquille d'oeuf, à la suite de la première résolution -- a unanimement résolu de vous demander -- et j'attire votre attention à la deuxième page de cette résolution:

«... *QUE les citoyens et les citoyennes de la MRC de L'Assomption et de la ville de Repentigny n'ont eu droit à aucun avis public pertinent publié dans un hebdomadaire de la région;*

1830 *ATTENDU QUE ces mêmes citoyens et citoyennes n'ont pu consulter dans un délai raisonnable dans un centre public de leur région les documents afférents à la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation -- et en cela je vous remercie de votre réponse, vous avez déjà en partie répondu à nos inquiétudes. --*

1835 *ATTENDU QU'il appert que la procédure réglementaire n'a pas été suivie à la lettre, du moins, que les objectifs de ladite procédure ne sont pas atteints;*

1840 *ATTENDU QUE la MRC de L'Assomption et ses villes, dont Repentigny, n'ont reçu les informations relatives au processus d'audiences publiques que six (6) jours avant le début des auditions et qu'en conséquence, il a été impossible pour la population et les organismes*

communautaires de la MRC et de la ville de Repentigny de prendre connaissance de toutes ces informations. »

1845 Nous vous demandons officiellement et avec respect aujourd'hui qu'un délai supplémentaire raisonnable soit introduit dans la démarche de consultation entreprise par le BAPE afin d'accorder à notre population, celle de la MRC de L'Assomption et celle de la ville de Repentigny, le droit véritable et effectif de s'exprimer et d'être entendus.

1850 Je vous remercie, madame Gallichan.

À cet effet, je cède la parole à Madame la mairesse, Chantal Deschamps.

Mme CHANTAL DESCHAMPS :

1855 Madame la Présidente, monsieur Haemmerli, Monsieur le Commissaire, alors, suite à la séance d'information qui s'est tenue la semaine dernière sur le territoire de Terrebonne, à laquelle mon collègue vient de faire référence, c'est sûr que nous, à la Ville de Repentigny, on a eu une séance publique le mardi, c'est-à-dire le lendemain, et depuis, nous avons adressé une requête par voie de résolution unanime du Conseil municipal de la Ville de Repentigny, et cette requête-là
1860 s'adressait d'abord à monsieur le ministre de l'Environnement, monsieur Boisclair, au président du Bureau d'audiences publiques en environnement qui est monsieur Harvey, à vous-même, Madame la Présidente, et vous, Monsieur le Commissaire Haemmerli, ainsi qu'au président et membres du Conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal.

1865 Et devant vous, Madame la Présidente, ce soir, je réitère cette requête, c'est-à-dire le délai supplémentaire auquel faisait référence et pour les motifs qui ont été évoqués par monsieur Pelletier-Rivest, il y a quelques minutes.

1870 Alors, les délais supplémentaires... alors, d'ailleurs, merci d'avoir déjà apporté des correctifs quant au lieu de consultation dans le secteur de Le Gardeur, à la Bibliothèque Edmond-Archambault, sur le territoire de la nouvelle Ville de Repentigny. Mais si mes informations sont les bonnes, alors, les autres lieux de consultation ont été quand même accessibles depuis l'automne dernier. Alors, ça s'appelle peut-être « minuit moins cinq », mais c'est quand même un bureau supplémentaire, j'en conviens.

1875 Vous avez dit d'entrée de jeu tantôt, au début de l'ouverture des audiences publiques, que des corrections étaient aussi apportées quant au lieu de la tenue des audiences publiques et que vous envisagiez -- d'ailleurs, Monsieur le Président, monsieur Harvey m'a écrit cette fin de semaine pour me dire que le Bureau envisageait justement la tenue d'audiences publiques sur le territoire de
1880 la MRC de L'Assomption et de Repentigny.

1885 Alors, vous comprendrez, juste à titre d'exemple, de l'hôtel de ville de Repentigny jusqu'ici, au Golf Le Versant, c'est plus de trente-cinq (35) kilomètres. Et en tant que préfète de la MRC de L'Assomption, je ne vous parle par des citoyens et des citoyennes qui, ce soir, sont partis de l'extrémité nord-est de la MRC de L'Assomption. Alors, vous pouvez ajouter plus de quarante (40)

kilomètres. Tant et si bien que, quand on réitère devant vous ce soir le délai supplémentaire, vous comprendrez que c'est pour des motifs d'équité pour toutes les populations.

1890 Enfin, cette requête qui a été adressée le vingt-trois (23) janvier aux instances et personnes que je vous ai mentionnées au début de mon intervention, était aussi considérée la Communauté métropolitaine de Montréal, et vous comprendrez qu'au moment où on se parle, il y a des travaux qui se font en parallèle.

1895 Depuis octobre deux mille deux (2002), donc octobre dernier, le gouvernement du Québec, soit le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, ainsi que le ministère de l'Environnement, ont signé une entente avec le président de la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Gérald Tremblay, alors lui conférant véritablement, à la Communauté métropolitaine de Montréal, la juridiction en matière de planification et gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire, et la MRC de L'Assomption en fait partie.

1900 Alors, vous comprendrez que dans cette requête, on fait également état de nos inquiétudes des travaux menés en parallèle, alors, à la fois par le BAPE, dans le cadre des audiences publiques qui se tiennent actuellement, et des travaux qui sont également en cours au sein de la CMM, et où se fait la réflexion sur le comment et les tenants et les aboutissants de toute cette problématique de
1905 gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire qui comporte soixante-trois (63) municipalités.

Vous comprendrez que, étant membre de la Communauté métropolitaine de Montréal, étant mairesse de la Ville de Repentigny et préfète de la MRC de L'Assomption, je suis fort
1910 inquiétée alors que les travaux de l'un portent ombrage aux travaux de l'autre, ou que, ayant tellement de travaux sur le terrain, que tout se bouscule et se précipite pour des conclusions qui ne seraient pas favorables pour l'ensemble de la communauté, et j'inclus la Ville de Repentigny et la MRC de L'Assomption.

1915 Enfin, je tiens, Madame la Présidente, à vous signifier que dans cette même requête s'adressait également à la Communauté métropolitaine la demande d'appuyer, je vais dire, de façon indéfectible, la Ville de Repentigny et la MRC de L'Assomption dans sa démarche, bien sûr pour contrer la venue d'un méga-site dans l'arrière de notre cour, et ça, je pense que si on pose ce geste-là, vous le comprendrez, qu'on le pose également pour les générations futures.

1920
Merci de votre attention.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1925 Merci, Madame la mairesse et monsieur Pelletier-Rivest.

Je vais profiter des circonstances pour, après avoir eu la rencontre préparatoire avec les requérants la semaine dernière, je pense qu'il y a eu un petit peu de confusion. C'est que la rencontre du vingt (20) janvier était une rencontre préparatoire. Il est dans les règles du BAPE

1930 d'avoir, avant l'audience, la rencontre préparatoire avec les personnes-ressources, avec le promoteur, avec les requérants.

Et les avis publics étaient publiés en fonction d'aujourd'hui. Et je vais déposer dès ce soir, parce que nous avons, dès le lendemain, demandé à notre Service des communications de nous
1935 faire le relevé de tout ce qui avait été publié, enfin, de toutes les démarches entreprises par le Bureau d'audiences publiques en fonction de l'annonce de la soirée d'aujourd'hui. Alors, je ne le lirai pas mais je vais le déposer. Vous pourrez en prendre connaissance.

Et on constate, je tiens à le mentionner, Madame la mairesse et monsieur Pelletier-Rivest et
1940 tout le monde ici, que les gens de la MRC L'Assomption, tout comme ceux de la MRC hôtesse, Des Moulins, les documents et aussi les communiqués dans les *hebdo*s sont arrivés et ils ont été... ils sont arrivés à temps pour ce qui est de l'annonce de l'audience.

Pour ce qui est de la rencontre préparatoire avec les requérants, évidemment, elle a pris un
1945 peu l'allure d'une audience à cause du nombre de requérants. Les gens avaient une correspondance à titre de requérant qui leur était adressée là-dessus.

Alors, juste pour vraiment enlever cette confusion entre la rencontre du vingt (20) et la
1950 rencontre du vingt-sept (27), et je dépose donc tout ce qui s'est fait au niveau des communications à ce sujet pour que vous en preniez bien soin.

Cela me permet aussi de dire que vendredi, à la suite de ce que vous avez envoyé au
1955 président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Harvey, la Commission a déposé, donc c'est sur le site Internet de la Commission et dans les centres de documentation, l'échange de correspondance entre monsieur Harvey et Madame la mairesse.

Également, préalablement, pour ceux qui n'étaient pas là lundi dernier, le vingt (20),
1960 monsieur François Valiquette, au nom de ceux qu'il représentait, avait déposé deux (2) documents aussi, qui sont déjà sur le site. Un (1) où il demande des documents au ministère de l'Environnement en vertu de la *Loi d'accès à l'information*. L'autre document déposé par monsieur Valiquette est une demande au ministère de la Santé. Alors, vous trouvez tout cela dans les centres de documentation présentement.

Et pour ce qui est du document que je viens de déposer au nom de la Commission, au
1965 cours des prochaines heures, prochains jours, sur le site Internet très rapidement et dans les centres de documentation dans quelque quarante-huit (48) heures.

Alors, je vous remercie beaucoup tous les deux.

1970 **Mme CHANTAL DESCHAMPS :**

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1975

Maintenant, j'appelle -- à moins qu'on me dise que vous avez des nouvelles de monsieur... Non? Madame Bleau, monsieur Bertrand? Pas du tout? Bon.

1980

Alors, le dernier qui a exprimé son intérêt, nous a demandé de venir lire sa requête, c'est le Groupe Action-Rebuts, représenté par monsieur Simon Racine.

Bonsoir, monsieur Racine.

M. FRANCIS BARBE :

1985

Bonsoir, Madame la Présidente.

Je suis Francis Barbe, je prends la parole pour monsieur Racine.

1990

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Merci beaucoup.

M. FRANCIS BARBE :

1995

Je représente ce soir le Groupe Action-Rebuts, la coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets.

2000

Je ne vais pas lire la requête, bon, textuellement. Je vais essayer d'être bref et de m'en tenir à son essentiel.

2005

Une (1) de nos grandes préoccupations envers le projet en question concerne le respect des initiatives régionales en matière de gestion intégrée des matières résiduelles, à savoir l'élaboration des plans régionaux de gestion de matières résiduelles qui sont en cours, et également le respect de la politique québécoise pour la gestion intégrée des matières résiduelles, mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) à deux mille huit (2008).

2010

Bon. Le projet, jusqu'à maintenant, nous apparaît comme irrespectueux de ces initiatives et politiques, bon, parce que, d'une part, le projet est déposé au ministère de l'Environnement d'une façon que l'on juge prématurée, puisque les plans régionaux n'ont pas encore été déposés, ni par la CMM, ni par les différentes MRC impliquées. Et d'autre part, parce que l'ampleur des travaux proposés, c'est-à-dire la capacité d'enfouissement prévue par le projet, vont être d'une telle ampleur que le projet, pour nous, ne semble pas ni considérer ni s'articuler aux objectifs de la politique québécoise, qui est, bon, comme vous le savez, selon laquelle le Québec, d'ici deux mille huit (2008), devrait être en mesure de détourner, bon, un taux considérable de ses déchets, de l'enfouissement vers les différentes alternatives de récupération.

2015

Donc, nous sommes sérieusement préoccupés sur la mesure dans laquelle le projet, tel qu'il est proposé, pourrait répondre aux attentes et aux objectifs des québécois et des autorités

2020 publiques si, bon, les promoteurs n'ont, selon nous, pas considéré sérieusement ni les objectifs provinciaux exprimés au travers la politique québécoise, ni les objectifs régionaux qui restent toujours à être exprimés au travers des plans régionaux de gestion des matières résiduelles.

Merci.

2025

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

2030

Alors, maintenant, comme je vous mentionnais tout à l'heure, nous aurons, dans à peu près vingt (20), vingt-cinq (25) minutes, une pause, mais c'est maintenant le temps de demander au promoteur de nous présenter d'abord son équipe et aussi de nous faire la présentation de son projet.

2035

En même temps, je vous demanderais, si possible, d'informer tout le monde de l'endroit, le point de rencontre pour la visite de demain matin, s'il vous plaît.

M. JEAN-MARC VIAU :

2040

Ça va se faire ici, dans le stationnement. Ça va être plus pratique de partir d'ici, que les gens viennent tous ici avec leur voiture plutôt que de se rendre tous en voiture là-bas.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2045

Bon. Alors, est-ce que tout le monde a bien compris? Je vous demanderais de parler... Est-ce que ça, oui, ça peut rallonger la visite cependant, parce que nous avons un bloc d'une (1) heure. La Commission a une (1) heure à consacrer à la visite, là. Est-ce qu'il ne serait pas préférable que nous nous rendions à la guérite?

2050

M. JEAN-MARC VIAU :

Bien, à quatre-vingts (80) voitures, c'est un peu plus dur à gérer à cet endroit-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2055

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

2060

C'est juste une question d'emplacement de voitures, de stationnement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce qu'on pourrait convenir que... Oui?

2065

M. JEAN-MARC VIAU :

Ah! Peut-être une idée ici. Peut-être au centre d'achats du Carrefour des fleurs, le stationnement du centre d'achats le Carrefour des fleurs, près de la 40.

2070

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, à ce moment-là, si on part d'ici, là, ça veut dire que les deux (2) autobus partaient d'ici.

2075

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

2080

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait que ce soit à neuf heures trente (9h 30). À ce moment-là, il faudrait que ce soit à neuf heures trente (9 h 30).

2085

Alors, neuf heures trente (9 h 30), neuf heures trente (9 h 30). Ceux qui se seront inscrits, le départ se fera d'ici pour le stationnement des automobiles. Ça va.

Alors, je vous prierais, s'il vous plaît, de vous identifier, de présenter les membres de votre équipe, si vous en avez dans la salle aussi, et de présenter votre projet.

2090

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui. Je me présente, Jean-Marc Viau, directeur technique chez BFI Usine de triage Lachenaie Ltée.

2095

À ma droite, il y a monsieur Jean-Claude Marron de la firme Solmer International, qui a fait la conception de la cellule d'enfouissement.

2100

À ma gauche, monsieur Daniel Boisvert de la firme Nove Environnement, qui a fait l'étude d'impact.

En arrière de moi, il y a monsieur Hector Chamberland, le directeur des affaires gouvernementales à Lachenaie.

2105

Et en arrière, monsieur Normandin, le vice-président de l'Usine de triage Lachenaie.

Ensuite, dans la salle, il y a monsieur Sylvain Loranger, notre expert en toxicologie; monsieur Guy Drouin, en ce qui a trait aux questions des biogaz; il y a monsieur Lefebvre de l'Université de Sherbrooke, pour ce qui est des questions géotechniques; il y a monsieur Proulx

2110 pour ce qui est des questions hydrogéologiques; il y a monsieur Thierry Pagé de la firme Odotech, qui est spécialisée dans la gestion des odeurs; puis il y a monsieur Édouard Préfontaine de Stratem pour les évaluations économiques; puis monsieur, aussi, Chamberland, de la firme SNC, pour ce qui concerne le bruit.

2115 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous prierais de nous faire la présentation de votre projet brièvement, dans vingt (20), vingt-cinq (25) minutes. Ça va?

2120 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui, je vais essayer de faire ça dans vingt-cinq (25) minutes.

2125 C'est avec plaisir que je vous présente l'aboutissement de notre projet d'expansion, qui a déjà été annoncé lors des audiences publiques de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau, puis-je vous demander de parler, de peut-être approcher votre micro.

2130

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

2135 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et levez-le près de vous pour que tout le monde vous entende bien jusqu'à l'arrière.

M. JEAN-MARC VIAU :

2140

D'accord. Donc, c'est pour présenter notre projet, qui a déjà été présenté lors des audiences publiques de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995). Donc, vous trouverez ci-joint le plan de présentation.

2145 En premier, on va identifier qui nous sommes au juste, expliquer le contexte et la justification du projet. Ensuite, la description du projet va être faite ici par monsieur Jean-Claude Marron, qui a fait la conception de la cellule. Et la description du milieu récepteur et les impacts du projet et les préoccupations de la population sera faite par monsieur Daniel Boisvert. Je continuerai par la suite pour décrire le programme de surveillance et de suivi environnemental. Je décrirai l'échéancier, les retombées et les faits saillants du projet. Et, enfin, je conclurai.

2150

En fait, qui sommes-nous?

2155 BFI Usine de triage Lachenaie fait partie de BFI Canada, qui est une compagnie
canadienne, ça depuis juin deux mille (2000). Et en avril deux mille deux (2002), nous sommes
entrés à la Bourse, ce qui nous oblige à faire des rapports d'activité, incluant les aspects financiers
et environnementaux, et cela à tous les trois (3) mois.

2160 Nous sommes une équipe de gestion stable et expérimentée, qui est ici, à Lachenaie,
depuis plus de dix (10) ans, qui vise une opération efficace et respectueuse de l'environnement.
Nous avons un site aménagé qui est au-delà des aspects réglementaires. Nous avons mis en place
des initiatives visant à minimiser les impacts et les nuisances, et les activités du programme
Mobius, qui est un programme éducatif qui s'adresse aux enfants de troisième année jusqu'à
2165 secondaire un (1), qui désire sensibiliser les jeunes à la réduction à la source, au recyclage, au
compostage, production d'énergie et, enfin, l'élimination sécuritaire des déchets ultimes. Ce
programme-là, en dix (10) ans, a réussi à rejoindre cent trente mille (130000) participants, donc
environ treize mille (13 000) personnes par année.

2170 Au niveau du contexte et de la justification du projet, vous pouvez voir ici la zone en bleu, le
territoire traditionnellement desservi par Usine de triage Lachenaie, qui comprend les cinq (5)
régions de Lanaudière, Laurentides, Laval, Montréal et la Montérégie.

2175 Vous pouvez voir ici, à la flèche rouge, l'endroit où nous nous trouvons, et nous sommes le
seul site à l'intérieur de la CMM, la Communauté Montréal métropolitaine. C'est la zone en rouge
que l'on voit.

2180 Nous avons aussi un tonnage annuel autorisé de neuf cent soixante-dix mille (970 000)
tonnes, et BFI assure le service essentiel d'élimination des matières résiduelles pour environ trente
pour cent (30 %) de ce territoire desservi-là. C'est-à-dire que soixante-dix pour cent (70%) des
résidus qui sont générés dans ce territoire sont éliminés à l'extérieur de cette zone.

2185 Au niveau de la localisation du projet, monsieur Boisvert, tantôt, va en décrire d'une façon
plus régionale. Mais au niveau local, on peut voir ici notre limite de terrain. Le secteur
actuellement des opérations, le secteur Est, aussi, qui est décrit ici, là, on est plus en partie Sud
pour le moment. Ensuite, le secteur visé par l'agrandissement, qui est le secteur Nord, et enfin, la
superficie plus bas est l'optimisation du secteur d'enfouissement actuellement en opération.

2190 Vous pouvez voir sur cet acétate-ci le cycle de gestion intégrée des matières résiduelles.
Suite à la génération des matières résiduelles, soit par les usines de production ou par la
consommation, naturellement, ceux-ci doivent entamer leur programme de réduction à la source,
parce que c'est une action qui n'est pas encore assez faite à l'heure actuelle, la réduction à la
source. Parce qu'il faut se dire, quand même, le déchet qui coûte le moins cher, c'est celui qu'on
ne produit pas.

2195 Ensuite de ça, toutes les matières résiduelles, bien, elles peuvent être valorisées de
différentes façons. Elles peuvent être valorisées par soit le compostage, par le symbole qui est
représenté ici, le recyclage, ou encore, par la collecte de déchets dangereux domestiques.

2200 Donc, suite au recyclage et au compostage, c'est là qu'une compagnie comme BFI rentre en jeu pour justement, l'élimination des matières résiduelles, donc, qui viennent des déchets ultimes, en fin de compte. Ce qu'on peut voir, ce projet-ci étant complètement à la fin du processus de gestion des matières résiduelles.

2205 Les besoins d'enfouissement, eux, ont été estimés en considérant les aspects suivants: que BFI correspond à trente pour cent (30%) des besoins essentiels d'élimination pour le territoire desservi, qu'il y a une augmentation qui est... les matières résiduelles sont générées en augmentant avec l'accroissement de la population et avec l'activité économique aussi, donc, ça c'est le cas qui a été constaté pour tous les pays de l'OCDE. Donc, plus l'activité économique augmente, plus la production de déchets aussi augmente. Et, naturellement, les besoins
2210 d'élimination vont être aussi influencés par les taux de recyclage dans la politique du ministère de l'Environnement, la politique de mille neuf cent quatre-vingt-dix huit (1998) deux mille huit (2008).

Par conséquent, on arrive ainsi à une capacité de l'élimination requise pour la zone desservie, pour l'horizon deux mille quatre (2004) à deux mille vingt-neuf (2029), pour deux (2)
2215 scénarios de récupération qui ont été considérés: le scénario de récupération optimiste et un scénario considéré comme conservateur.

Le scénario optimiste, lui, ça dit que les objectifs du plan de récupération mille neuf cent quatre-vingt-dix huit (1998) deux mille huit (2008) sont atteints, et les taux de récupération sont
2220 conservés jusqu'à la fin de deux mille vingt-neuf (2029). Puis, c'est déjà beaucoup, étant donné qu'on voit qu'on est à peu près à trente-cinq (35%), trente-sept pour cent (37 %), alors que l'objectif du Gouvernement est de soixante-cinq pour cent (65 %).

Celui conservateur, alors, pour tenir compte d'une certaine variation qui pourrait survenir,
2225 les taux de récupération donc, jusqu'en deux mille huit (2008), sont atteints. Donc, soixante-cinq (65 %), et ensuite, on coupe de moitié cette récupération-là, pour voir l'effet, justement, de la croissance d'accroissement de matières résiduelles.

Donc, pour les cinq (5) régions desservies, on se retrouve à avoir entre quatre-vingt-dix (90)
2230 et cent cinq (105) millions de tonnes, cent six (106) millions de tonnes, dépendamment du scénario retenu. Et avec les trente pour cent (30 %) que BFI a sur ces cinq (5) régions-là, donc, il aurait besoin d'une capacité de près, en fin de compte, de trente (30) millions de tonnes.

Si on regarde à la grandeur du Québec, donc, on se retrouve à éliminer pour les vingt-cinq
2235 (25) prochaines années de cent cinquante (150) à cent soixante-quinze (175) millions de tonnes. Ça, c'est encore après avoir recyclé soixante-cinq pour cent (65 %), là, des matières résiduelles.

Au niveau de la description du projet, bien, je vais laisser la parole ici à monsieur Marron, de
2240 la firme Solmer International.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Puis-je vous demander à vous aussi de lever votre micro et de parler près du micro pour que tout le monde vous entende jusqu'à l'arrière.

2245

M. JEAN-CLAUDE MARRON :

D'accord.

2250

Donc, ce que l'on voit ici, c'est une coupe transversale des cellules, qui fait environ mille (1 000) mètres de large par mille (1 000) mètres de long, ce qui donne cent (100) à cent dix (110) hectares de superficie, avec deux (2) bandes latérales, Est et Ouest, et une bande centrale dont la hauteur maximale est de l'ordre de cinquante-quatre (54) mètres au-dessus du niveau du terrain naturel.

2255

Ici, vous avez, en fait, une échelle horizontale et une échelle verticale qui sont égales, ce qui donne ce côté un peu aplati. Pour mieux voir comment ont été conçues les cellules, on a ici une coupe qui représente en fait la conception des cellules qui vont être créées par excavation dans une couche d'argile, de glaise, qui est un matériau peu perméable.

2260

Dans le cas particulier du site de Lachenaie, cette argile a une perméabilité qui est environ dix (10) fois inférieure aux normes, aux critères qui ont été fixés par le ministère de l'Environnement pour un système d'étanchéité de ce type-là.

2265

En dessous de cette couche d'argile, on a une couche de till dans lequel il y a une nappe d'eau souterraine. Cette nappe d'eau souterraine exerce une pression sur la base de l'argile, qui fait que si l'on forait un trou, le niveau d'eau remonterait à peu près au niveau du terrain naturel.

2270

Donc, pour les parties basses de la cellule, lorsque l'on fait une excavation, on a un effet de pression hydraulique qui crée un écoulement de la nappe du till vers l'intérieur des cellules, ce qu'on appelle une trappe hydraulique, qui est un élément qui favorise la protection de l'aquifère, en forçant l'écoulement vers le haut.

2275

Le système de captage de lixiviats est constitué par des tranchées creusées à même l'argile avec des stations d'extraction en bordure de cellule. Ce procédé d'aménagement correspond exactement à ce qui se fait sur le site depuis une quinzaine d'années.

2280

Le secteur Est, qui a été autorisé en quatre-vingt-quinze ('95), est bâti exactement selon ce procédé. Ce qui change dans notre cas, c'est que la largeur d'une bande est à peu près une fois et demie (1½) la largeur du secteur Est actuel. Donc, on a un effet d'élargissement de ces bandes-là.

2285

Donc, sur les critères de conception, quand on dit qu'on est au-delà des normes envisagées pour les sites du Québec, on fait référence essentiellement au caractère imperméable de la glaise qui est en place, et qui est très favorable. Le mode d'exploitation va se faire dans la continuité des activités en cours. C'est-à-dire que la manière de procéder à la préparation des cellules, au remplissage et à l'exploitation, va être absolument conforme à ce qui se fait sur ce site depuis une

quinzaine d'années. Et donc, ça permet de considérer que les éléments de design et de conception sont éprouvés.

2290 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Monsieur Boisvert va décrire le milieu récepteur.

2295 **M. DANIEL BOISVERT :**

Alors, bonsoir. Donc, on va vous situer par rapport au milieu environnant du site de Lachenaie.

2300 Donc, voici, on voit sur la carte les autoroutes 40, 640. Le site de BFI se situe juste à l'Ouest de l'intersection de ces deux (2) autoroutes-là. On voit à l'intérieur de la propriété de BFI, ensuite en vert, la section qui est visée par la demande d'agrandissement.

2305 Ce site repose, comme on l'a vu, sur un dépôt d'argile. Et sous l'argile, la nappe phréatique dont on a parlé, les eaux souterraines sont des eaux salines qui n'offrent aucun potentiel pour l'alimentation en eau potable. En étant une ancienne sablière, le secteur d'agrandissement Nord, en outre, apparaît peu propice à la faune.

2310 Vous avez ici en rouge les secteurs résidentiels dans Lachenaie. Vous avez le secteur du Carrefour des fleurs, qui, avec le projet d'agrandissement, va se trouver à s'éloigner d'environ un (1) kilomètre au Nord des exploitations actuelles. Vous avez Charlemagne juste ici, en fait -- on va un petit peu trop vite -- à droite, vous avez Charlemagne tout près de l'intersection des autoroutes 40 et 640. Et plus au Nord, vous avez le chemin de la Presqu'île, qui lui, pour les deux tiers ($\frac{2}{3}$) du secteur d'agrandissement, se retrouvera dans le même rayon d'influence que l'exploitation à l'Est actuelle.

2315 En jaune apparaissent les secteurs où se retrouvent des équipements récréatifs, et le plus rapproché et le plus imposant se retrouve, en fait, les Sentiers de la Presqu'île, dont on a parlé tout à l'heure.

2320 Maintenant, on remarquera ici en vert les secteurs boisés. On remarquera donc que ce sont de larges boisés qui assurent une bonne intégration des installations de BFI dans le secteur.

2325 En jaune orange apparaissent les terres agricoles et le zonage agricole, le zonage restreignant les développements dans les environs immédiats du site de BFI.

2330 En jaune ici apparaissent les installations industrielles. Le plus important étant dans Le Gardeur, avec les installations de SNC Défense. Vous avez également les sablières à l'Ouest du site de BFI qui sont toujours en exploitation. Et ensuite, les trois (3) sites où on retrouve des installations de traitement des eaux usées des municipalités, à l'Est avec Charlemagne, Le Gardeur, à l'Ouest avec Mascouche, Lachenaie, et plus au Sud, les installations de la Ville de Montréal.

Maintenant, quels sont les impacts relevés dans le cadre du projet?

2335 En gros, on note que le projet amènera des activités d'une même magnitude que celle qu'on connaît actuellement. On ne relève aucun risque significatif pour la santé relié à la production de biogaz et aux lixiviats.

2340 On notera par ailleurs que les sources d'odeurs touchant sporadiquement les résidences les plus rapprochées, également la présence de goélands...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2345 Écoutez, je vous rappelle que je n'accepte aucune manifestation, ni d'approbation, ni de désapprobation. Chacun doit, avec respect, écouter l'autre, comme ce fut le cas depuis le début de cette soirée, s'il vous plaît.

M. DANIEL BOISVERT :

2350 Le transport continuera à se faire par la 640, la sortie Montée Dumais et la voie de service qui accède directement au site de Lachenaie. Et les études techniques ont fait que l'on s'assure d'une intégration optimale des installations au paysage.

2355 Donc, je passe la parole à monsieur Viau, qui va parler des moyens pris par BFI pour contrôler certaines problématiques qui peuvent être associées à un site d'enfouissement sanitaire.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2360 On aurait pu montrer l'hôpital sur la carte.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, je vous prie, on va continuer d'écouter la présentation.

2365 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

On aurait pu montrer l'hôpital sur la carte...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2370 Écoutez, nous, au cours des prochains jours, nous allons poser des questions, nous allons demander au cours de prochains jours. Pour le moment, nous sommes à l'étape de la présentation du projet par le promoteur. Et dès que la période des questions, dans les prochaines minutes, là, il y aura une période des questions après la pause qui sera appelée. Alors, nous pourrons approfondir et aller un peu plus loin dans les détails.

2375

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2380 Madame, je suis le représentant des citoyens. Je pense que les citoyens ont droit de voir immédiatement sur la carte, dans la présentation, où se situe l'hôpital.

(APPLAUDISSEMENTS)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2385

Monsieur Viau, peut-être pouvez-vous nous le montrer?

2390 Et, encore une fois, je demande à tout le monde, nous sommes à l'étape de cette présentation, que l'on continue à garder l'attitude de respect qu'il y a dans cette salle depuis le début de la soirée.

M. JEAN-MARC VIAU :

2395 Madame Gallichan, notre présentation en trois (3) dimensions va nous permettre de localiser exactement l'hôpital, puisque ç'a été arpenté.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2400 On voudrait le voir sur ce document-là...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2405 Écoutez, nous allons demander, de toute façon, je demande à monsieur Viau, au nom de la Commission, de déposer la présentation avec tous les détails que vous montrez à l'écran. Et attendez-vous à ce qu'au fur et à mesure, lorsqu'il y aura des questions et que vous reviendrez avec soit des photographies ou soit des détails beaucoup plus précis, soit en réponse aux questions des gens, *et caetera*, que vous allez également constamment nous déposer ces documents.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2410

Madame, nous demandons à ce que l'hôpital apparaisse sur ce document, s'il vous plaît, comme les citoyens l'ont demandé, il y a quelques instants.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2415

Oui. Est-ce que vous avez... Bon. Un instant. Un instant.

2420 Est-ce que techniquement, vous avez cette information pour le moment? Est-ce que vous pouvez nous le montrer?

M. JEAN-MARC VIAU :

Il va apparaître dans la suite...

2425 (INTERVENTIONS DE PERSONNES NON IDENTIFIÉES)

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon, alors, un instant. Un instant.

2430

Monsieur Boisvert -- c'est bien votre nom -- m'informe que si on continue d'écouter, cette information arrive. C'est l'information qu'il me donne présentement.

2435

Alors, je demande à but le monde de continuer, comme la Commission, la Commission veut écouter cette présentation. Alors, nous vous écoutons.

M. JEAN-MARC VIAU :

2440

Pour ce qui est de la gestion des biogaz, les biogaz c'est le gaz qui est généré par la dégradation des matières organiques contenues dans les déchets. Ce biogaz-là est constitué de cinquante pour cent (50 %) méthane, de CH₄, et de cinquante pour cent (50 %) de CO₂, et il contient aussi moins de un pour cent (1 %) de composés *trash*, normalement appelés souvent aussi les composés organiques volatils.

2445

Pour le secteur Nord, bien, on va installer des systèmes d'extraction temporaire et permanent, et on va installer un système de destruction minimisant l'émission des biogaz. On peut voir, ici à droite, les champs d'extraction de biogaz. C'est déjà toutes des choses qui sont déjà installées ici, à Lachenaie. L'efficacité de ce système de captage de biogaz est supérieur à quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

2450

Et aussi, nous allons mettre en place un système de destruction thermique, qui est déjà aussi en place. On va rajouter le nombre de torchères selon la production de biogaz. Ici on peut voir, en bas, la centrale électrique avec ses trois (3) torchères. Cette efficacité de destruction là des torchères et des moteurs est de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) et plus. Selon l'étude d'impact de Nove Environnement, l'exposition aux biogaz était considérée comme négligeable.

2455

Pour ce qui est de la gestion du lixiviat, le lixiviat, c'est l'eau, l'eau de pluie, l'eau contenue à l'intérieur des déchets qui a *percolé* à travers les déchets et qui s'est ramassée dans notre système de réseau de captage par la suite. Donc, étant donné la nature étanche du site, l'épaisse couche d'argile, de glaise, permet de contrôler la migration du lixiviat à l'extérieur du site.

2460

Étant donné qu'il n'y a aucun puits d'eau potable dans un rayon de un (1) kilomètre et étant donné la présence de notre système de collecte de lixiviat, qui est dans le fond des cellules, permet de capter et d'acheminer les eaux de lixiviation, les eaux contenant les déchets, vers notre système de traitement qui se trouve sur le site. On peut voir, on le voit ici sur la photo.

2465

2470 Donc, le premier bassin sert de décantation. Le deuxième et le troisième servent de bassins d'aération. Et c'est exactement le même système de traitement que l'on retrouve dans les usines d'épuration municipales. Par la suite, l'eau traitée est acheminée par des conduites vers la station d'usine de traitement des eaux municipales de la Municipalité.

Selon toujours l'étude de Nove, l'exposition au lixiviat, à l'eau contenant les déchets, a été considéré comme négligeable.

2475 En ce qui a trait aux odeurs, il a été démontré qu'elles pouvaient toucher sporadiquement les résidences les plus rapprochées. Nous continuerons de maintenir le programme d'intervention des plaintes. Entre autres, la mise en place d'une station météorologique en l'an deux mille (2000) nous a permis de mieux identifier, justement, les plaintes, être plus efficaces, et en déterminant aussi qu'il y avait d'autres sources d'odeurs dans la région. Il n'y avait pas seulement que nous, il y
2480 en avait d'autres aussi.

Les mesures d'atténuation et de suivi aussi seront maintenues, entre autres, comme réduire l'aire de dépôt de la zone d'enfouissement, des recouvrements continuels aussi et rapides de la zone, aussi, d'enfouissement sera maintenu.

2485 Le système de captage et de destruction du biogaz sera d'une capacité adéquate. Donc, le nombre de torchères va être ajouté à mesure que la production de gaz va se rajouter.

2490 Et, en plus, on a mis une conduite de dérivation aussi qui permet d'acheminer le gaz vers les torchères, qui sont alimentées de façon indépendante par des batteries, qui, même lorsque la centrale arrête, même si la génératrice tombe en panne, le gaz va quand même s'acheminer vers les torchères pour être détruit. Ça, on a fait ça cette année.

2495 L'arrêt de la circulation, aussi, du lixiviat en l'an deux mille (2000), en fait, la recirculation en tranchées, on a constaté que c'était aussi des générations d'odeurs. On a arrêté ça aussi.

2500 L'aménagement des talus sous les emprises d'Hydro-Québec, sous les lignes d'Hydro-Québec, en fin de compte, on s'est aperçu que c'était un corridor préférentiel. Donc, on a construit des talus pour empêcher justement ce corridor-là de se maintenir.

2505 On a un programme de réception spécifique pour les générateurs de matières odorantes, par exemple, comme les boues d'usines d'épuration. Bien là, maintenant, il y a une directive à suivre, donc, arriver à certaines heures pour justement que toutes nos équipes soient en place, que ça arrive après les inversions atmosphériques, pour justement qu'on puisse prendre en charge immédiatement ces résidus problématiques.

2510 Et aussi, on a utilisé aussi l'agent neutralisant d'odeurs, qui n'est pas un agent masquant. On ne rajoute pas une odeur, mais c'est un agent qui va tout simplement rabattre les odeurs. Ça, on a commencé ça aussi cet été, ç'a donné des bons résultats.

2515 En ce qui concerne les autres études qui sont en voie de réalisation, on veut aussi mettre, cet hiver, on va implanter un nez électronique qui va nous permettre d'identifier les types d'odeurs. Comme les types d'odeurs qu'on pouvait identifier, c'est le lisier de porc. Tout le monde le sait, c'est une région où il y a beaucoup d'épandage de lisier de porc. On a eu des cas cette année où est-ce qu'on a eu des problèmes identifiés au lisier de porc.

2520 Le biogaz, naturellement, que l'on génère, l'odeur aussi du déchet et des boues d'usine d'épuration, de façon aussi à optimiser l'utilisation des neutralisants d'odeurs pour intervenir avant que les gens nous sentent.

2525 On a aussi un programme, pas un programme mais, on fait partie d'une étude aussi d'évaluation des impacts sur la qualité de l'air, avec soit le ministère de l'Environnement, l'École Polytechnique, la firme Odotech, pour justement mesurer les émissions fugitives grâce à des chambres à flux.

Puis aussi, on a un programme d'étude, une étude qui se fait en Alberta avec un de nos autres sites à Calgary, sur, justement, la réduction des émissions fugitives par la modification du couvert final, qui permet de dégrader les émissions qui sont émises à la surface du site.

2530 Nous allons aussi continuer à participer au comité de vigilance, au suivi environnemental, qui est une bonne source d'information aussi, auprès de la communauté, pour donner les informations au niveau des plaintes qu'ils reçoivent.

2535 Au niveau de la présence des goélands, on utilise des oiseaux de proie, qui a permis de réduire de moitié la fréquentation des goélands depuis la mise en place de ce programme-là en mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

Pour ce qui est du programme de surveillance et de suivi environnemental, bien, il est composé de sept (7) éléments.

2540 Le premier, c'est le programme d'assurance et de contrôle de la qualité, qui vise à assurer la conformité des matériaux utilisés lors de la construction et des opérations.

2545 Il y a le programme du suivi du lixiviat, qui est un échantillonnage mensuel pour vérifier la conformité du rejet à l'usine d'épuration.

2550 Pour le suivi des eaux souterraines, il y a dix (10) puits autour du site. Il y a trois (3) échantillonnages par année. Neuf (9) autres seront installés en périphérie pour le secteur Nord, aussi.

Pour l'échantillonnage des eaux de surface, il se fait trois (3) fois par année, et aussi, une inspection mensuelle des infrastructures, soit les digues, les fossés, *et caetera*.

2555 Pour ce qui concerne le biogaz, une mesure du méthane à l'intérieur des bâtiments se fait quatre (4) fois par année pour s'assurer de la qualité de l'air à l'intérieur de nos bâtisses. Il y a aussi

la mesure de méthane au sol autour du site. À tous les trois cents (300) mètres, il y a un puits. Il y en a dix-neuf (19) puits, pour s'assurer qu'il n'y a pas de migration latérale du gaz, autrement dit, pas de sortie du biogaz, qui sort de notre site.

2560 Il y a des mesures en continu des paramètres opérationnels, des unités de destruction, soit à la centrale électrique, aussi à la torchère. Ça, c'est tout relié en ligne. Ça fait que s'il y a un bris ou arrêt, soit d'une torchère ou d'un moteur, nous le savons tout de suite et puis, il y a des personnes qui sont sur *pagette* pour venir intervenir pour réparer ou ajuster les paramètres.

2565 Et aussi, une mesure de méthane à la surface du site, qui se fait annuellement pour justement s'assurer du bon fonctionnement de notre système de soutirage de biogaz.

2570 En plus, on va maintenir notre plan des mesures d'urgence et programme de prévention des accidents environnementaux. Ça, la première fois qu'il a été déposé, en mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), on a une nouvelle version qu'on va déposer.

Et aussi, il y a le suivi environnemental au cours de l'exploitation qui va se poursuivre. Et le suivi de post-fermeture, qui est prévu pour trente (30) ans, qui est supporté par un fonds en fiducie.

2575 Donc, au niveau de l'échéancier, l'optimisation du secteur Est va se faire pendant un (1) an, pendant la période deux mille trois (2003) deux mille quatre (2004). Il va y avoir l'agrandissement du secteur Nord à partir de deux mille quatre (2004), et ensuite jusqu'à sa fermeture. Trente (30) ans après sa fermeture, il y aura un suivi de post-fermeture qui va être supporté par le fonds en fiducie, comme je viens de mentionner tout à l'heure.

2580 Pour ce qui est des retombées économiques du projet, il va maintenir une trentaine d'emplois qui sont déjà existants. Il va y avoir le maintien du programme Mobius, le maintien du fonds environnemental au secteur de Lachenaie. Et il y a des retombées économiques annuelles de sept (7) millions à l'achat de biens et de services.

2585 Les faits saillants du projet: bien, il y a une utilisation optimale des installations déjà en place; il y a le système de traitement de lixiviats qui est déjà existant; le système de destruction des biogaz de même. Nous faisons une gestion qui va au-delà des exigences gouvernementales pour tout l'ensemble des sites au Québec.

2590 C'est un site qui est facilement accessible. On est collé sur l'autoroute, et le contexte géologique est favorable. Nous avons une épaisse couche d'argile en place.

2595 Donc, en conclusion, c'est un projet qui répond à un besoin essentiel, l'élimination des déchets ultimes. Et nous faisons une gestion responsable et sécuritaire des matières résiduelles. Nous avons un souci continu d'appliquer des solutions innovatrices pour réduire les impacts au site. Et enfin, la destruction des biogaz contribue à réduire de façon significative les gaz à effet de serre, ce qui équivaut en ce moment à six cent soixante mille (660000) tonnes de CO₂, ce qui correspond à retirer cent soixante mille (160000) voitures par année de la circulation.

2600

Là, avec notre animation en 3-D, on va pouvoir voir, justement, le site et la localisation de l'hôpital.

2605 Donc, on peut voir ici, la grande région de Montréal. On peut voir l'île de Montréal. Ensuite, l'île de Laval, justement, pour pouvoir nous situer.

On va voir le réseau routier. On voit les principales artères routières, la 640 et la 40. On va voir la position justement de l'endroit du lieu d'enfouissement sanitaire à Lachenaie.

2610 On va pouvoir le voir, là, bientôt, l'hôpital, là, sur la...

Donc, là, on peut voir la rivière des Mille-Îles, enbas, et l'autoroute 640.

On peut voir nos limites de propriété, qu'on a montrées tantôt.

2615

On voit justement l'hôpital, sa localisation.

(INTERVENTION D'UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE)

2620 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Là, l'observation qu'on va voir justement, étant donné qu'on ne voit pas nos opérations sur le site, donc, c'est ce que les gens vont voir.

2625 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

Est-ce qu'on pourrait mettre le site d'enfouissement en surbrillance, s'il vous plaît?

M. JEAN-MARC VIAU :

2630

C'est une animation, là.

Là, on peut voir, au niveau...

2635 **VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :**

Vous devriez agir en transparence, monsieur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2640

Je vous en prie, continuons. La soirée, jusqu'à présent, là, ç'a été une soirée dans le respect mutuel, et la Commission veut écouter cette présentation.

M. JEAN-MARC VIAU :

2645

On peut voir, en vue surélevée, le centre de compostage. En ce moment, nous avons un certificat pour les déchets verts, et en deux mille quatre (2004), il va être converti aussi pour les matières organiques.

2650 On peut voir le bassin de rétention des eaux de surface, pour contrôler justement les eaux qui vont sortir du site, qui sont en surface.

Le système de traitement des eaux de lixiviat, dont j'ai expliqué tantôt le fonctionnement.

2655 On peut voir la localisation de la centrale électrique.

On peut voir en bas la 640, là, justement pour vous situer.

2660 Ce qu'on voit justement actuellement, c'est l'optimisation du secteur Est, qui va donner un temps de vie d'une (1) année. Donc, il va partir du Sud jusqu'au Nord. Une fois le remplissage complété, on va finir avec la couverture finale, on met la terre noire et ensuite, on finit par l'ensemencement. Et après ça, naturellement, la pose du système de captage de biogaz.

2665 Par la suite on va au Nord, on peut voir la ligne électrique, justement, qui se dirige vers l'Est.

2670 Là, on voit, justement, les bandes au Nord, les deux (2) bandes de déchets qui vont être retirés pour être éliminés dans la cellule, justement. On va commencer par la partie Ouest. L'excavation va se faire. Ensuite de ça, la pose du système de captage de lixiviats, et l'exploitation va se faire du Nord au Sud.

2675 Ensuite, le même processus de fermeture va se faire. Donc, la pose d'argile et la pose, ensuite de ça, de la terre végétale et l'ensemencement. Ensuite de ça, la pose aussi du système de captage.

C'est sûr que c'est simulé, parce que dans le fond, ça se fait par séquence. L'excavation et le remplissage se font en même temps. On n'extrait pas tout d'un coup.

2680 La partie Est aussi va se faire de la partie Sud au Nord. Il va y avoir, ensuite de ça, la même chose, la pose du couvert final, soit la couche d'argile, la couche de terre noire et la *revégétation* par la suite.

Et ensuite de ça, on va finir par, justement, la partie supérieure de la cellule qui vient compléter l'ensemble des opérations.

2685 On peut voir que c'est à l'échelle, on peut voir qu'il y a un bon couvert forestier au pourtour.

2690 Maintenant, on va pouvoir voir la centrale électrique, avec la salle des soufflantes et les trois (3) torchères qui sont existantes. Justement, ces soufflantes-là servent à faire, justement, à soutirer, faire le vide dans le champ d'extraction pour acheminer le gaz vers les torchères.

Ces torchères-là sont dites à flamméinvisible. C'est-à-dire que la flamme est à la base, donc, il y a un temps de rétention plus long à l'intérieur de la torchère pour avoir une meilleure destruction. On voit les panneaux de contrôle. Vous venez de voir les panneaux de contrôle des torchères.

2695

Pour ce qui est des moteurs pour la génération d'électricité, bien, c'est la salle des compresseurs qui est là-dedans. On voit ici les réservoirs, justement, pour les changements d'huile. Les compresseurs, eux, amènent le gaz, ils l'amènent dans un système de pré-traitement qui, justement, enlève l'eau, et prennent le gaz sec vers les moteurs pour, justement, avoir une meilleure efficacité de destruction au niveau des moteurs.

2700

On peut voir ici les groupes électrogènes, les moteurs avec les alternateurs au bout, et avec les panneaux de contrôle. Tout est informatisé là-dedans, ça se fait à distance. Ici, on peut voir les panneaux de contrôle et de lien avec Hydro-Québec.

2705

Et voilà, c'est terminé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Viau, pour cette présentation. Alors, vous nous déposez, comme je vous l'ai demandé également, l'animation en trois (3) dimensions.

2710

J'appelle donc maintenant la pause pour une dizaine de minutes.

2715

Je vous rappelle qu'il y a deux (2) registres à l'arrière, pour ceux qui sont intéressés, le registre des questions et celui pour la visite de demain.

-- À 22 h 05, SUSPENSION

2720

-- REPRISE DE L'AUDIENCE À 22 h 25

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Juste avant d'appeler les premières personnes qui se sont inscrites au registre pour les premières questions, je voudrais revenir un moment sur la visite de demain.

2725

Au moment de l'ajournement, quelques-uns des citoyens se sont présentés pour nous faire la suggestion suivante, il semble qu'il y ait un terrain de stationnement qui pourrait être utilisé demain par le nombre de personnes.

2730

Je demande, incidemment, à ce qu'on m'apporte le registre pour vérifier si on change quelque chose à ce qu'on a dit tout à l'heure, si ces gens-là sont dans la salle et qu'ils ne se rendront pas inutilement à la place mentionnée.

2735 Alors, on me parlait du stationnement du Cinéma Triomphe, est-ce que tout le monde connaît bien cet endroit? Est-ce que, pour vous, vous pouvez amener vos autobus là.

2740 Bon, alors, je demande... il y a présentement dix-sept (17) personnes, je demande... je vais nommer les gens. Dès que je donne votre nom, dites « oui » pour que je sache que vous êtes bien là.

 Richard Massicotte, qui est un journaliste, je crois, à la Société SRC, est-ce que ce n'est la Société Radio-Canada?

2745 **M. RICHARD MASSICOTTE :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2750

Bon. Alors, vous êtes là, bon. Monsieur Sylvain Gagné?

M. SYLVAIN GAGNÉ :

2755

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Georges Larivée?

2760

M. GEORGES LARIVÉE :

Oui.

2765 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Manon Fortin?

Mme MANON FORTIN :

2770

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2775

Pierre Vachon?

M. PIERRE VACHON :

Oui.

2780

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Robert Picard?

2785

M. ROBERT PICARD :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2790

Robert Ménard?

M. ROBERT MÉNARD :

2795

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Daniel Grenon?

2800

M. DANIEL GRENON :

Oui.

2805

MADAME LA PRÉSIDENTE :

François Valiquette?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

2810

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2815

Robert Coupal?

M. ROBERT COUPAL :

Oui.

2820

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Marie-Andrée Bernier?

2825 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Oui.

2830 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et Réjeanne Bernier? C'était plutôt Marc, Marc-André Bernier, pardon.

2835 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Oui.

2840 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Réjeanne Bernier, ça va?

Mme RÉJEANNE BERNIER :

Oui.

2845 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Suzanne Caumartin? Francis Barbe?

2850 **M. FRANCIS BARBE :**

Oui.

2855 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Simon Racine?

M. SIMON RACINE :

Oui.

2860

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, tout le monde, vous êtes là, ce sera donc à dix heures (10h 00), le départ du stationnement du Cinéma Triomphe. Ça va?

2865

Alors, maintenant... ah! oui, avant de commencer aussi, nous avions... la Commission avait demandé, aux personnes-ressources, le dépôt de documents.

2870 Alors, est-ce que je peux, monsieur Mbaraga, vous demander, est-ce que ces documents vous pouvez les déposer aujourd'hui et nous les mentionner, nous dire quels sont ces documents?

M. JEAN MBARAGA :

2875 Oui, Madame la Présidente. Le ministère de l'Environnement dépose le Projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles, la politique et puis, les deux (2) documents concernant le bilan de la CMM ou du territoire couvert.

2880 Pour ce qui est des plaintes et des avis d'infraction, on les déposera demain. Excusez, on m'informe que ç'a été déposé ce soir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est déjà déposé.

2885 **M. JEAN MBARAGA :**

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2890 Est-ce que vous n'aviez pas d'autres documents, non? Ou les réponses, non?

M. JEAN MBARAGA :

2895 Non, le seul document qui reste, je vais l'avoir demain, c'est les termes de référence concernant l'étude d'Odotech.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2900 D'accord. Docteur Bélanger, est-ce que vous avez des documents?

Dr MARCEL BÉLANGER :

2905 Oui, j'ai déposé deux (2) documents sur le bruit, un de l'OMS, et un qui a été fait par Benoit Lévesque, un article qui a paru dans le *BISE*, qui parle du bruit communautaire.

Sur les odeurs, j'ai déposé un document du docteur Gingras aussi, un petit article qui est apparu dans le *BISE*, dans le contexte des établissements porcins.

2910 Et j'ai déposé aussi un article sur la problématique des goélands, qui était aussi un petit article dans le *BISE*.

2915 C'est tous des articles, à l'exception de celui de l'OMS, qui ont été produit par le Réseau de la santé publique mais qui ne sont pas spécifiques au site de BFI, en l'occurrence, bien évidemment.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2920 Merci beaucoup. Recyc-Québec, monsieur Laquerre?

M. MARIO LAQUERRE :

2925 Oui, je vais déposer, à la fin de la session, le bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles, tel que demandé par la Commission.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k. CMM, monsieur Trottier?

2930 **M. JACQUES TROTTIER :**

2935 Oui, Madame la Présidente, je pense pouvoir déposer des copies papier demain -- je ne les ai pas avec moi ce soir, pour des problèmes de logistique -- de ce qui a été demandé concernant le portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles, et aussi sur les projections de la population et le territoire à l'étude par le PGMR de la CMM.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2940 Merci beaucoup. Le ministère des Affaires municipales?

Mme ISABELLE HÉBERT :

2945 Oui, j'ai déposé, tout à l'heure, copie des correspondances envoyées du MAM à la MRC Des Moulins, relativement au schéma d'aménagement révisé en vigueur depuis le dix-huit (18) décembre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2950 Dans la salle, les MRC et Terrebonne aussi, nous avons demandé des documents. Est-ce que vous pouvez peut-être vous approcher et nous dire quels documents, si vous les avez déposés, ou si vous vous apprêtez à le faire?

Oui, au micro en vous identifiant, s'il vous plaît.

2955 **Mme CHANTALE LALIBERTÉ :**

2960 Oui, alors, Chantale Laliberté de la MRC Des Moulins. On a déposé, ce soir, une copie du nouveau schéma d'aménagement révisé de remplacement version II, qui est la nouvelle version maintenant en vigueur depuis le dix-huit (18) décembre deux mille deux (2002), et les cartes pertinentes à ce document-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2965 Merci beaucoup. La MRC L'Assomption?

M. ROGER CARRIER :

2970 Roger Carrier, je vous prie d'excuser l'absence de monsieur Denis Fafard, notre aménagiste, qui était retenu ce soir pour une autre assemblée de consultation publique qui a lieu en même temps.

Donc, monsieur Fafard demain sera présent, ici; il pourra déposer les copies du schéma d'aménagement qui est maintenant entré en vigueur.

2975 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Et la Ville de Terrebonne, vous n'aviez pas peut-être une entente? Je ne me souviens plus ce qu'on vous a demandé, là, mais, oui?

2980 **M. DENIS LÉVESQUE :**

Vous aviez demandé de vérifier, Madame, s'il y avait une entente écrite concernant les rejets d'eau de lixiviat. Effectivement, il n'y pas d'entente écrite mais une entente verbale. Cependant, j'ai remis à la Commission une lettre relative à la facturation.

2985 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

2990 Merci beaucoup. Du côté du promoteur, est-ce que... bon, on vous a demandé, tout à l'heure, la présentation. Vous avez d'autres documents à déposer?

M. JEAN-MARC VIAU :

2995 Oui, on a déposé au sous-ministre une demande de décret d'urgence pour permettre de passer à travers le processus sans arrêter nos opérations.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon, vous le déposez ou si c'est déjà fait? Vous l'avez remis à madame Giasson?

3000 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Non, on va le faire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3005

Bon, d'accord. Alors, vous comprenez que, quant à nous, notre mandat existe tel que le ministre nous l'a donné. Alors, nous poursuivons la démarche telle que nous l'avons.

3010

Et les documents... ah! oui, nous vous avons demandé, monsieur Haemmerli me fait remarquer, nous vous avons demandé aussi le plan des mesures d'urgence que vous avez évoqué, là, tout à l'heure.

3015

Certains plans, le plan de prévention de la pollution pluviale, le programme de prévention et des procédures d'intervention, est-ce que vous pouvez nous... les mises à jour, parce que vous aviez des mises à jour annoncées là-dessus?

M. JEAN-MARC VIAU :

3020

Oui, ç'a été déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ç'a été déposé?

3025

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3030

Merci beaucoup. Bon, cette entente qui vient d'être... vous avez une lettre, enfin, vous, vous déposez la lettre. Est-ce qu'il y a autre document à ce sujet sur le traitement dulixiviat dans le système de traitement des eaux municipales?

3035

M. JEAN-MARC VIAU :

Pas à la connaissance, là, la lettre des fraissupplémentaires pour les rejets, non, pas à ma connaissance.

3040

PÉRIODE DE QUESTIONS

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3045

D'accord. Alors, j'appelle donc, maintenant, le premier qui s'est inscrit, il s'agit de monsieur Roger... monsieur Carrier, le directeur général de la MRC L'Assomption.

M. ROGER CARRIER :

3050 Bonsoir, Madame la Présidente. La première question, c'est concernant le Décret initial qui prévoyait neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes de déchets annuellement.

Est-ce qu'il y a eu des modifications au volume annuel autorisé par ce Décret?

3055 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Voilà, nous adressons cette question à monsieur Mbaraga, au ministère.

M. JEAN MBARAGA :

3060

En autant que je sache, Madame la Présidente, cette condition n'a pas été modifiée.

M. ROGER CARRIER :

3065

La deuxième question, c'est à la figure 1.7 du document de Nove qui concerne la capacité résiduelle du secteur Est, qui indique que le site aura atteint sa capacité maximale au mois de mars deux mille trois (2003).

3070

La Commission du BAPE prévoit transmettre au ministre de l'Environnement son rapport au plus tard le vingt (20) mai deux mille trois (2003). Le ministre se réservera probablement un délai pour rendre sa réponse, soit soixante (60) jours. Que fera BFI durant ce délai?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3075

Alors, nous adressons la question à monsieur Viau.

M. JEAN-MARC VIAU :

3080

C'était le but du document que nous avons déposé, que nous allons déposer tout à l'heure, qui était justement la demande d'un décret d'urgence permettant de continuer nos opérations sans qu'on arrête le processus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3085

Alors, monsieur Carrier, ce document sera disponible, j'en profite, là, pour dire à tous ceux qui déposent des documents, à l'exception bien sûr des citoyens qui, à ce moment-là, vous vous arrangez avec madame Giasson à l'arrière, mais, tant les personnes-ressources que du côté du promoteur, vous déposez douze (12) copies, sept (7) que vous déposez, ici, immédiatement, et cinq (5) que vous envoyez au bureau de Québec, du Bureau d'audience publique sur l'environnement.

3090

Alors, ce document sera disponible, vous pourrez le consulter dans les prochains moments, là.

3095 **M. ROGER CARRIER :**

Peut-être, *ad hoc*, au ministère de l'Environnement, qu'est-ce qu'il en pense le ministère de l'Environnement, dans ces conditions-là?

3100 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Mbaraga, bon, je présume que cette demande vous l'avez adressée au ministre... au sous-ministre?

3105 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Au sous-ministre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3110

Bon. Alors, monsieur Mbaraga, comment tout cela va cheminer dans la machine, là?

M. JEAN MBARAGA :

3115

Madame la Présidente, la demande est parvenue déjà au ministère. On est en train d'en faire l'analyse, mais ceci ne change en rien, comme vous l'avez dit, la procédure en cours.

Une fois que le ministre aura pris sa décision, il va recommander au Conseil des ministres, justement, la réponse à donner au promoteur.

3120

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, voilà, monsieur Carrier, est-ce que ça répond à votre question?

3125 **M. ROGER CARRIER :**

Oui, merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3130

Merci beaucoup. J'appelle maintenant monsieur Jacques Gagné de... il me manque, là... de MRC L'Assomption aussi? Il y a quelque chose que j'ai de la misère à lire, là. Alors, précisez...

M. JACQUES GAGNÉ :

3135

Madame la Présidente, UTA. UTA, MRC L'Assomption.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3140 Bon, voilà! Et qu'est-ce que...

M. JACQUES GAGNÉ :

3145 UTA, ça veut dire Université du troisième âge.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Voilà.

3150 **M. JACQUES GAGNÉ :**

C'est pour les cheveux gris et les cheveux blancs.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3155 Voilà! Voilà! Alors, c'est pour ça. Alors, allez-y, j'appelle votre question.

M. JACQUES GAGNÉ :

3160 Madame la Présidente, juste à titre d'information, ça fait deux (2) ans que cette Université du troisième âge a été créée dans la MRC de L'Assomption.

Ma question est la suivante, ma première. J'ai téléphoné dernièrement, bien entendu, au BAPE et madame Giasson, très gentiment, m'a expliqué différentes choses.

3165 Je voudrais savoir s'il est vraiment possible que des audiences à partir du vingt-quatre (24) février puissent être tenues sur le territoire de la MRC de L'Assomption.

3170 Je sais pertinemment que vous avez toujours au BAPE eu un souci de démocratie très très évident, alors la distance est parfois un obstacle à l'expression de notre démocratie.

Alors, je voudrais savoir si c'était possible, nous avons des salles à Repentigny et L'Assomption, notamment?

3175 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

3180 Comme on l'a mentionné en tout début, nous sommes présentement en train d'analyser, de faire des recherches. Comme vous voyez, il y a de la technique, hein! Il faut tenir compte de l'emplacement, des surfaces, des superficies nécessaires. Il faut penser aussi à la sécurité pour quelques centaines de personnes, *et caetera*.

Alors, à partir de toutes les normes de sécurité et autres, et les normes d'accès à certains immeubles aussi, nous sommes présentement à la recherche d'une salle. Nous avons entrepris des négociations dans la MRC L'Assomption.

3185

J'ai dit à tout le monde que dès que j'ai cette confirmation, nous regardons aussi les dates, le calendrier, tout comme on l'a mentionné. Alors, tous ces ajustements pour les disponibilités de salles, je vous les annonce. J'espère pouvoir vous l'annoncer dès demain, mais au maximum, ça sera dans les quarante-huit (48) prochaines heures.

3190

M. JACQUES GAGNÉ :

Merci, Madame la Présidente. Deuxième question, est-ce qu'il est arrivé au BAPE que dans certaines circonstances -- je ne connais pas les subtilités de la loi qui a créé le BAPE, il y a vingt-cinq (25) ans, vous avez dit -- est-ce qu'il arrive que dans certaines circonstances, vous devez intervenir, arrêter le processus démocratique, parce que, face à une avalanche, par exemple, de faits nouveaux, vous devez dire, recommander au ministère de l'Environnement, par exemple, le rejet de telle demande, que vous la jugez irrecevable, à certains moments, est-ce que ça arrive parfois?

3195

3200

MADAME LA PRÉSIDENTE :

La procédure du Bureau d'audiences publiques de l'environnement est d'être à l'écoute des citoyens, d'écouter, dans la première partie de l'audience, les questions et de poser aussi des questions.

3205

Nous sommes en période, là, je dirais, de captation d'informations, tant de votre part, les citoyens, que du côté de la Commission. On va chercher tout ce qu'on peut d'informations pour ensuite, arriver en deuxième partie, et entendre l'expression de votre opinion.

3210

Et nous, bref, je vous dirais en termes peut-être plus communs, nous on roule, on fonctionne.

Alors, les gens viennent poser des questions. Le processus est enclenché maintenant et nous fonctionnons jusqu'au moment où nous prenons la plume, maintenant, c'est les ordinateurs, pour écrire.

3215

M. JACQUES GAGNÉ :

Merci. Et nous avons confiance que le BAPE va prendre tout le temps qu'il faut, Madame, pour écouter les citoyens, tout le temps.

3220

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3225 Là-dessus, puisque c'est maintenant un document déposé, je vous lis un paragraphe de la lettre de réponse du Bureau de monsieur le président du Bureau d'audience publique, monsieur Harvey à madame la mairesse de Répentigny.

Là-dessus, il a dit:

3230

« Je veux... -- et ça répond exactement à ce que vous venez de dire -- je veux, d'entrée de jeu, vous assurer, que la procédure suivie par le BAPE est la même, quel que soit le projet soumis à la consultation publique.

3235

Cette procédure est largement balisée par la législation mais aussi par notre souci d'assurer la plus grande participation possible du public à nos travaux.

3240

Cette procédure ne nous permet pas de procéder à grande vitesse, comme vous semblez le craindre, et de limiter ainsi l'information à la population, bien au contraire, l'ensemble des délais sont fixés par la Loi sur la qualité de l'environnement, par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, et il en est de même pour les modalités de la publicité des événements. »

3245

Je crois que vous avez tout, là.

M. JACQUES GAGNÉ :

3250

Merci, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3255

J'appelle maintenant monsieur Cloutier, monsieur Bruno Cloutier, citoyen de Mirabel. Bonjour, monsieur Cloutier.

M. BRUNO CLOUTIER :

3260

Alors, bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, plutôt, oui.

3265

M. BRUNO CLOUTIER :

Je vais peut-être avoir besoin de votre aide...

3270 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Si je peux vous aider!

3275 **M. BRUNO CLOUTIER :**

... à éclaircir ma question, peut-être. Moi, c'est au sujet du plan de gestion de matières résiduelles que les MRC doivent produire.

3280 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3285 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Entre autres, dans mon cas, c'est le projet de plan de gestion de matières résiduelles, la date limite pour s'inscrire est demain. Nous, dans le cadre de consultations publiques dans la MRC D'Argenteuil, il y aura des audiences publiques, le cinq (5) et le six (6) février.

Maintenant, depuis notre requête, il y a eu la Loi 102 qui a été décrétée...

3290

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Recyc-Québec, oui.

3295 **M. BRUNO CLOUTIER :**

... autour du quinze (15) décembre, qui donnait plus de pouvoirs aux municipalités et aussi, je crois, à Recyc-Québec. On aimerait entendre, là, qu'est-ce que la Loi 102 et qu'est-ce qu'elle va apporter, puisque nous sommes, nous, à trois virgule deux (3,2) kilomètres du site de Lachute, on est sur le territoire de Mirabel, donc de la CMM.

3300

Il y a deux (2) ans, le territoire, en fait, le site d'enfouissement près de chez nous était sur le territoire de Mirabel. Il y a eu une loi privée, la Loi 225-2000, qui a retiré le territoire de Mirabel vers la Ville de Lachute.

3305

Étant donné qu'on ne fait pas partie de la MRC D'Argenteuil, ce qu'on voudrait savoir, c'est quel serait l'échéancier de Recyc-Québec sur ce plan? Qui est responsable de remettre à l'ordre peut-être la mauvaise foi ou la mauvaise communication qui existe entre certaines MRC voisines et très voisines de sites d'enfouissements?

3310

L'échéancier, est-ce qu'au niveau de Recyc-Québec, ils vont tenir compte aussi du rapport numéro 160 du BAPE pour bien évaluer le projet de plan de gestion des matières résiduelles?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3315

Hum, Hum.

M. BRUNO CLOUTIER :

3320

Est-ce qu'il y a une...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3325

Bon, oui, si vous me permettez, parce que, bon, on a convenu qu'on s'en tenait à deux (2) questions.

M. BRUNO CLOUTIER :

3330

Vous pouvez faire une (1) question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3335

Oui, je vais faire un bloc. C'est parce que je vous ai... je comprends ce que vous voulez. D'abord, on va demander à monsieur Mbaraga de nous donner un petit peu le contexte, qu'est-ce que la Loi 102 a édicté, a décrété, et tout de suite après on va aller à monsieur Laquerre de Recyc-Québec pour nous parler de cet échéancier et enfin répondre à quelques questions qui vous préoccupent.

3340

Alors, monsieur Mbaraga?

M. JEAN MBARAGA :

3345

Oui, Madame la Présidente. La loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, qu'il a appelé la Loi 102, en fait, ça donne le pouvoir au Gouvernement d'avoir, justement, un pouvoir de financement de la collecte sélective et l'octroi, justement, des pouvoirs accrus à Recyc-Québec.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3350

Ça va. Est-ce que monsieur Laquerre, vous pouvez nous parler, là, de l'échéancier et enfin, qui va, en fait, coordonner les communications, là?

Est-ce que c'est à vous que ce pouvoir est conféré, là?

M. MARIO LAQUERRE :

3355

Oui, oui, exactement. La Loi 102 prévoit, même avant la Loi 102, il y avait eu une entente administrative entre le ministère de l'Environnement et Recyc-Québec pour tout ce qui est de la question des plans de gestion des matières résiduelles, que ce soit Recyc-Québec, comme disait le ministre, le bras agissant dans ce domaine-là.

3360

Donc, maintenant, à l'origine, les plans de gestion étaient traités dans chacune des directions régionales du ministère de l'Environnement. Suite à une décision administrative du ministère de l'Environnement, tout a été transféré à Recyc-Québec pour pouvoir... qu'il y ait une entité qui traite autant du soutien financier que de l'analyse des plans de gestion des matières résiduelles.

3365

3370

C'est toujours le ministre qui adopte les plans de gestion des matières résiduelles, c'est lui qui a le mot final, à l'intérieur de la Loi, et ça, ce pouvoir-là qui avait été en premier lieu, donc la première version de la Loi 102, on parlait que ce serait Recyc-Québec qui adopterait les plans de gestion, ça n'a pas été retenu par la Commission parlementaire et, par la suite, donc ç'a été laissé tomber.

3375

Maintenant, Recyc-Québec reçoit les plans de gestion des matières résiduelles, les analyse, mais c'est le ministre qui prend la décision finale.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3380

Bon. Alors, il n'y a pas, là, de calendrier ou d'échéancier, est-ce que je dois bien comprendre ça dans votre réponse, là?

M. MARIO LAQUERRE :

3385

Bien, il y a un échéancier. Chaque municipalité régionale a à produire un plan de gestion, un (1) an après le début de la résolution.

3390

Ce plan de gestion, ce projet de plan de gestion, est adopté. Après ça, il s'en va en consultation publique dans... à un minimum de deux (2) consultations publiques, dans deux (2) municipalités différentes de la Municipalité régionale, et après ça, suite au rapport de la Commission, il est soit amendé ou soit adopté tel quel, pour être soumis pour approbation à Recyc-Québec qui lui, en fait l'analyse et fait ses recommandations au ministre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3395

Bon. Est-ce qu'on peut en profiter pour demander à votre voisin, monsieur Trottier, de la CMM, parlant de calendrier, d'échéancier, monsieur nous raconte que dans sa MRC, il y a de la consultation mais, où est-ce que vous en êtes dans votre calendrier, de votre côté, là?

M. JACQUES TROTTIER :

3400

En ce qui concerne la CMM, je ne peux pas parler au niveau de la MRC D'Argenteuil/Deux-Montagnes, je ne suis pas au courant vraiment de la problématique, s'il y a une problématique à cet endroit-là pour Lachute.

3405 Pour la CMM, on est en phase d'élaboration du plan de gestion. On a déposé, ou on va déposer publiquement, demain ou après demain, le portrait de la situation.

Ça, c'est, je dirais, la première étape. Avant de pouvoir élaborer des solutions, il faut qu'on voit le problème comme il faut.

3410 La CMM est très grande, donc là on parvient... on vient de parvenir à avoir le portrait, ce que je vais déposer demain, si tout va bien, là. Et, suite à ça, on va élaborer des scénarios et on va faire adopter un projet, éventuellement, par le Conseil d'administration, quelque part vers la fin du printemps ou au début de l'été prochain, et on va passer aux consultations publiques qui sont exigées par la Loi.

3415

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors...

3420

M. JACQUES TROTTIER :

Et je terminerais en disant que...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3425

Oui?

M. JACQUES TROTTIER :

3430

... l'adoption du PGMR final est prévue pour la fin de cette année, ce qui est la date limite dont on dispose, là, selon la politique mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) deux mille deux (2002) du Gouvernement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3435

Merci beaucoup, monsieur Trottier. Alors, monsieur Cloutier, ça va?

M. BRUNO CLOUTIER :

3440

Bien, nous, on fait partie, on reste à trois virgule deux (3,2) kilomètres du site, on fait partie de la CMM.

Maintenant, lors des audiences publiques, l'an passé, la CMM n'était pas là. Il y a beaucoup de choses qui ont changé et monsieur ne semble pas être au courant du dossier. Ça reste quand même...

3445

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce qu'on va faire, c'est qu'on va... lorsque monsieur va nous déposer des documents, on pourra peut-être... on va approfondir le sujet plus précisément.

3450

Ce que j'aimerais bien ce soir, c'est qu'on s'en tienne à notre rythme de deux (2) questions, pour pouvoir permettre au plus grand nombre possible des concitoyens présents de poser le plus de questions possible.

3455

M. BRUNO CLOUTIER :

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3460

Alors, là, je vous demanderais peut-être de vous réinscrire...

M. BRUNO CLOUTIER :

3465

Juste pour éclaircir la première question...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

3470

M. BRUNO CLOUTIER :

... est-ce que Recyc-Québec va tenir compte du rapport du BAPE numéro 160?

3475

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Laquerre?

M. MARIO LAQUERRE :

3480

Je vous dirais que Recyc-Québec tient compte de l'ensemble des éléments dans le dossier, c'est-à-dire dans le projet de plan de gestion des matières résiduelles.

3485

Il y a un inconnu présentement: comment va réagir le ministre face au rapport du BAPE et à la Commission?

3490

Donc, on ne peut pas supposer qu'est-ce que le ministre va traduire. Il faut qu'on y aille selon les faits. On le sait qu'il y a une demande d'agrandissement. On va regarder qu'est-ce que la MRC de L'Assomption... pas de L'Assomption, excusez, de Deux-Montagnes vont demander à l'intérieur de leur PGMR et on va l'analyser.

Dans d'autres cas, on a regardé des décrets qui avaient été établis pour voir s'ils étaient conformes au plan de gestion des matières résiduelles. On essaie toujours de trouver une conformité.

3495

Dans ce cas-ci, on a un rapport du BAPE qui n'est pas une... le problème, c'est qu'un rapport du BAPE, ça n'a pas de force de loi, c'est un rapport de recommandations.

3500

Madame Gallichan pourra en parler beaucoup plus que moi. Et, on ne peut pas le prendre comme un acquis dans l'analyse du plan de gestion des matières résiduelles, puisque ce n'est qu'un élément du dossier. On le sait qu'ils ont fait une demande d'agrandissement. Si elle n'est pas... Idéalement, il faudrait qu'il y ait une version 2 du projet de plan, c'est-à-dire, s'ils n'ont pas leur agrandissement, qu'est-ce qu'ils vont faire? Ça, on devrait le demander à l'intérieur du projet de plan, mais on ne peut pas prendre le rapport en tant que tel pour l'analyse, étant donné qu'on ne sait pas les conclusions de ce rapport-là, c'est-à-dire, la décision ministérielle.

3505

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Cloutier?

3510

M. BRUNO CLOUTIER :

Donc, si je comprends bien, pour nos représentations, celles qu'on a faites au BAPE, il faut refaire les mêmes représentations à la MRC D'Argenteuil lors de la consultation publique du projet de plan de gestion de matières résiduelles?

3515

Pour nous, la date limite est demain, à l'inscription, c'est pour ça qu'on pose la question ce soir.

3520

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous devez défendre vos arguments sur toutes les tribunes qui vous sont offertes.

3525

M. BRUNO CLOUTIER :

Donc, il n'y a pas d'aide non plus au niveau de la CMM à participer à cette consultation publique, au mois de février? Il n'y a pas eu de demande de faite à la Ville de Mirabel ou à la CMM par la MRC D'Argenteuil?

3530

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce mandat-là, précisément, n'est pas le nôtre. Alors...

3535

M. BRUNO CLOUTIER :

Nous demandions un mandat élargi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3540 Voilà! Alors, nous devons, dans le cadre du mandat que nous avons, les représentants de la MRC D'Argenteuil n'étant pas concernés, nous ne pouvons diriger cette question. Mais...

M. BRUNO CLOUTIER :

3545 La CMM est présente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3550 Bon. Alors, j'en profite, d'ailleurs, pour en même temps demander à monsieur Trottier s'il a un complément de réponse là-dessus, mais, j'adresserai aussi au ministère des Affaires municipales la question: Où est-ce que vous en êtes dans le suivi? Est-ce que vous intervenez, là, présentement dans le dossier pour activer les choses?

M. JACQUES TROTTIER :

3555 Bon. Si j'ai bien compris, vous demandez si la CMM a été interpellée par la MRC D'Argenteuil dans le cadre de l'élaboration de son plan de gestion?

M. BRUNO CLOUTIER :

3560 Dans le cadre de la consultation, est-ce que la CMM va aller dire son avis?

M. JACQUES TROTTIER :

3565 On n'a pas été interpellé à date.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3570 Moi, ce serait peut-être que quelqu'un nous aide à clarifier un point qui, sinon, va revenir pour le reste de la semaine.

 La CMM a une responsabilité en ce qui a trait à la préparation d'un plan de gestion sur son territoire. Il y a des MRC qui font partie de ce territoire-là qui, apparemment, font le même exercice.

3575 Alors, est-ce qu'on pourrait clairement nous dire qui fait quoi ou qui doit faire quoi, et puis, s'il y a chevauchement ou pas, là. Monsieur Laquerre?

M. MARIO LAQUERRE :

3580 Oui, je peux le faire. Écoutez, la CMM, effectivement, il y a six (6) MRC qui sont comprises partiellement dans le territoire de la CMM. Et, il y a des MRC qui sont comprises entièrement dans le territoire de la CMM.

3585 Donc, celles qui sont comprises entièrement dans le territoire de la CMM, c'est la CMM qui a la responsabilité d'établir le plan de gestion des matières résiduelles pour ces MRC-là.

À titre d'exemple, la Ville de Laval, qui était une MRC, est maintenant comprise entièrement dans le territoire de la CMM, donc c'est la CMM qui fait le PGMR.

3590 Les six (6) MRC qui sont partiellement couvertes, la partie qui est à l'extérieur de la CMM est faite par la MR, c'est-à-dire que ça peut être Rouville, par exemple, il y en a une partie à l'intérieur de la CMM, une partie à l'extérieur.

3595 La Ville de L'Épiphanie, ville et paroisse, c'est à l'extérieur de la CMM, donc ils établissent leur plan de gestion des matières résiduelles propres, et la partie qui est couverte par la CMM va être faite au niveau du plan de gestion des matières résiduelles de la CMM.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3600 Qu'arrive-t-il précisément? Est-ce que la MRC... excusez mon ignorance, MRC D'Argenteuil/Deux-Montagnes, est partiellement, entièrement ou absolument pas dans le...

M. MARIO LAQUERRE :

3605 La MRC D'Argenteuil ou de Deux-Montagnes ou les deux (2)?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, oui. Pardon?

3610

M. MARIO LAQUERRE :

3615 Deux-Montagnes est... La MRC de Deux-Montagnes est partiellement couverte par la CMM, à l'exception de la ville de Saint-Placide. La MRC D'Argenteuil est à l'extérieur du territoire de la CMM, de mémoire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3620 Bon. Alors, est-ce qu'il y a un complément de réponse pour ce qui est... revenons, maintenant, à notre dossier actuel, celui pour lequel nous sommes ici. Avez-vous des compléments de réponse, madame du ministère des Affaires municipales?

Mme ISABELLE HÉBERT :

3625 Pour ce qui est du suivi que vous me demandiez tout à l'heure, je peux vérifier, mais, c'est vraiment Recyc-Québec et l'Environnement qui s'occupent de ces responsabilités qui sont confiées à la MRC.

Je peux quand même vérifier de mon côté, mais au MAM...

3630

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Cloutier, je vous prierais de vous inscrire au registre, parce qu'il faut laisser le temps à vos concitoyens.

3635

M. BRUNO CLOUTIER :

D'accord. Merci infiniment.

3640

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Karel Ménard du Front commun. Pardon?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

3645

... parce qu'il avait déjà été décrété...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3650

Il faudrait que vous veniez, parce que... j'appelle monsieur Karel Ménard, oui, parce qu'il faut que vous vous inscriviez au registre.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

3655

Madame, s'il vous plaît. Madame la Présidente, c'est au sujet de l'heure de fermeture de l'assemblée ce soir. Parce qu'il avait été décrété..., parce qu'on est tous des gens qui travaillent demain matin, pour donner la chance à tous les citoyens de revenir soir après soir...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3660

Bon. C'est ça. Alors, nous allons prendre les questions de... on peut convenir, là, il est maintenant vingt-trois heures (23 h 00), on peut convenir encore qu'on peut prendre quelques... une (1) ou deux (2) questions et, ceux qui sont inscrits...

3665 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Les citoyens, Madame la Présidente, c'est tard pour nous. Il faut se lever demain matin, aller au travail, revenir le soir. On a des points à débattre. On a des questions...

3670 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Écoutez, bon, regardez... Monsieur Ménard est là? Dès que... on va prendre les questions de monsieur Ménard et puis on pourra prendre les autres qui sont inscrits à la suite, demain, dès qu'on se retrouvera.

3675

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Merci beaucoup.

3680 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je vous en prie. Alors, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

3685

Oui. Bonsoir, Madame la Présidente. Bonsoir monsieur Haemmerli.

J'ai deux (2) requêtes à faire avant de poser mes questions. Premièrement, est-ce que c'est possible que les documents de la première audience publique sur le projet d'agrandissement du site de BFI en quatre-vingt-quinze ('95) soit accessible à la population?

3690

Parce que c'est le seul cas, à ma connaissance, où il y a déjà eu une audience publique du Bureau des audiences publiques sur l'environnement sur un projet. Et, actuellement, c'est la deuxième audience.

3695

Est-ce que c'est possible que les documents qui ont été déposés en quatre-vingt-quinze ('95) soient accessibles au public?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3700

Bon, écoutez, nous, je pense qu'au Bureau d'audiences, le plus loin que je pourrais m'avancer là-dessus au nom du Bureau, c'est qu'on peut regarder si quelques documents peuvent être numérisés et puis les rendre disponibles sur le site.

3705

Mais on peut, peut-être, demander au promoteur à savoir si des documents... Est-ce que vous pourriez nous pointer des documents précis que vous souhaitez obtenir, là?

M. KAREL MÉNARD :

3710 Ah! Bien, rapidement comme ça, peut-être les transcriptions des mémoires qui ont été déposés. Le rapport du BAPE, notamment.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3715 Tous les mémoires ou certains mémoires que vous pourriez pointer, parce que, vous comprenez, ça fait beaucoup de papier, là, tout ça et puis en douze (12) copies, *et caetera*, alors il faut peut-être regarder, là, qu'est-ce qu'on peut faire...

M. KAREL MÉNARD :

3720 Non, parce qu'il y a quand même beaucoup d'information, donc ça pourrait peut-être éviter aux gens de... je ne veux pas dire de reposer les mêmes questions, mais. il y a beaucoup déjà d'éléments d'information dans ces documents-là, et donc, ce serait peut-être très pertinent, parce qu'il y a des experts en hydrogéologie se sont déjà penchés sur la question de particules d'argile et ainsi de suite, donc...

3725

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3730 Oui. Alors, on va voir auprès du promoteur si des documents pourraient être, de l'époque de mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), de l'audience pour le secteur Est, peuvent être déposés de nouveau.

M. JEAN-MARC VIAU :

3735 Bien, pour ce qui est des documents qu'on a déposés, les documents, là, les rapports principaux, je pense que ça on peut faire des copies papier, il n'y a pas de problème, je pense, à ce niveau-là. Mais, pour ce qui concerne la version électronique, je pense que c'est trop vieux, là, il faudrait faire trop de conversions, on n'aura jamais le temps de convertir tout ça et en plus de répondre aux questions actuelles, là, des citoyens.

3740 Je pense qu'une version papier serait seulement disponible. On pourrait faire les copies version papier.

M. KAREL MÉNARD :

3745 Excusez-moi. Je pensais notamment à des documents qui ne proviennent pas du promoteur: transcriptions, et les mémoires déposés notamment.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3750 Bon. Écoutez, je vous prierais, peut-être, d'aller voir madame Giasson là-dessus, lui répéter certains... les documents qui vous intéressent particulièrement.

M. KAREL MÉNARD :

3755 C'est beau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3760 Pour ce qui est du rapport, ça, vous pouvez le trouver, le rapport quatre-vingt-neuf (89), oui, le rapport quatre-vingt-neuf (89), vous pouvez le trouver sur le site du BAPE. Ça, il a été numérisé et il est là, sur le site du BAPE.

3765 Pour le reste, voyez avec madame Giasson les documents que vous pouvez nous pointer pour voir qu'est-ce qu'on peut faire, nous, qu'est-ce qu'on pourrait numériser, et puis, s'il y a des choses qu'on ne peut pas faire, on pourra peut-être revenir auprès du promoteur pour voir ce qui peut être fait techniquement.

M. KAREL MÉNARD :

3770 Si j'ai le temps, je vous en fournirai une liste, peut-être, plus précise.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3775 Voilà.

M. KAREL MÉNARD :

3780 Une deuxième requête: Est-ce que ce serait possible, dans le meilleur des cas, d'avoir un représentant du ministère de l'Éducation du Québec, comme personne-ressource, concernant le programme Mobius dans les écoles? Parce qu'il y aurait peut-être des questions qu'on aimerait poser à ce sujet-là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3785 Ce qu'on pourrait peut-être faire, c'est que... acheminez-nous votre question et nous allons l'acheminer au ministère de l'Éducation.

M. KAREL MÉNARD :

3790 Et la réponse?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3795 Et on va la déposer, on va demander d'agir avec célérité et vous la déposer immédiatement.

M. KAREL MÉNARD :

3800 Parfait. Je vous remercie. Ma première question, donc. Bien, monsieur Trottier l'a dit, la CMM est en train d'élaborer son plan de gestion des matières résiduelles.

3805 Un plan de gestion, par définition, c'est un outil de planification pour l'ensemble des déchets que le territoire génère, qu'est-ce qu'on fait avec, de quelle façon qu'on va les recycler, quelles sont les infrastructures nécessaires, et ainsi de suite.

3810 Ma question. Est-ce que le promoteur est allé voir la CMM ou des représentants de la CMM en lui disant: « Bon, écoutez, voici, on a un projet d'agrandissement de lieu d'enfouissement sanitaire de quarante millions (40 000 000) de tonnes, qu'est-ce que vous en pensez? » Est-ce que la CMM a été approchée par le promoteur?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3815 Bon. Alors, on va poser la question. On va aller voir à la CMM, mais on va demander au promoteur aussi, est-ce que vous êtes... comment avez-vous procédé?

M. JEAN-MARC VIAU :

3820 La CMM est venue nous voir pour voir, justement, quel était notre projet. Je pense qu'il pourrait... monsieur Trottier...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3825 Alors, on va aller tout de suite voir monsieur Trottier pour nous expliquer comment se sont faites les démarches et qui a vu qui.

M. JACQUES TROTTIER :

3830 Les démarches sont assez simples, dans le fond. On a procédé à une vaste collecte de données et on a demandé à tous les intervenants dans ce milieu-là, que ce soit au niveau des sites d'enfouissement, que les centres de tri, en tout cas, je vous fais grâce de tout l'ensemble, là, on a consulté dix mille cinq cents (10 500) intervenants dans ça. On a procédé à une collecte de données, tout simplement, et on a demandé aux gens d'identifier ceux qui avaient des projets qui concernent la gestion des matières résiduelles, de façon à ce que le portrait qu'on va publier demain puisse être complet. Et c'est l'information qu'on a obtenue.

3835 C'est comme ça qu'on a eu vent... pas eu vent, mais qu'on a été mis au courant du projet de BFI, comme d'autres projets, d'ailleurs.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3840 Merci, monsieur Trottier. Monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

3845 Est-ce qu'il pourrait y avoir un complément d'information à savoir, comment est-ce que les démarches ont été faites? Est-ce que le projet était déjà rendu public? Est-ce que ça fait deux (2) ans? Est-ce que ça fait deux (2) semaines? Juste pour voir à quelle étape ou à quel moment la CMM a vraiment pris connaissance du projet.

3850 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, Hum. Monsieur Trottier?

M. JACQUES TROTTIER :

3855

Nous, on a fait notre enquête pour établir le bilan. La collecte de données s'est faite durant le cours de l'été et ça s'est complété l'automne passé, à peu près.

3860 Je pense que le projet de BFI a été amorcé avant peut-être même la création de la CMM, j'imagine.

Mais nous, on a eu ces renseignements-là et ce qu'on a fait depuis l'été passé, c'était plus une collecte de données auprès des municipalités, qui sont un intervenant majeur dans notre plan de gestion.

3865

Donc, on a obtenu ça par une demande de... le consultant qu'on a engagé nous a donné un coup de main dans ça pour aller chercher de l'information auprès des différents intervenants, et ça inclut BFI.

3870 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et cette démarche que vous avez faite s'est produite à peu près à quelle époque? Quand vous avez rencontré BFI? C'est ce que monsieur Ménard veut savoir.

3875 **M. JACQUES TROTTIER :**

Là, je ne peux pas vous dire exactement la date, parce que la demande de renseignements a été faite par un consultant.

3880 Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu... le premier consultant qui a fait la première collecte de données a eu son mandat au mois de mars deux mille deux (2002), l'an passé, et il a terminé son mandat à la fin de l'année, là, en décembre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3885

Ça va, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

3890 Bien, juste pour confirmer, donc, c'est dans le cadre d'une recherche exploratoire, dans le but de faire un bilan, que la CMM a, je ne veux pas dire appris, là, mais a constaté, effectivement, que BFI était très sérieux dans son projet d'agrandissement.

3895 Ce n'est pas BFI, le promoteur, qui est allé voir la CMM en disant: « Voici quels sont mes plans et qu'en pensez-vous? »

M. JACQUES TROTTIER :

3900 Non, c'est une collecte de données comme toutes les autres, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Que votre consultant a faite?

3905 **M. JACQUES TROTTIER :**

Oui.

M. KAREL MÉNARD :

3910 Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3915 Ça va, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

Oui.

3920 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Une deuxième question, oui?

M. KAREL MÉNARD :

3925 Une petite question d'éclaircissement concernant ma deuxième question: Il s'est dit quelque chose tout à l'heure, on parlait que le promoteur avait envoyé une lettre, elle va être déposée sous peu, j'ai cru comprendre, demandant au ministre de l'Environnement de décréter, en fait, ou d'émettre un décret d'urgence pour pouvoir permettre, faire le pont, en fait, entre la fermeture du site actuel et le projet, s'il était autorisé. On parle peut-être d'un (1) an.

3930

J'imagine que ça fait référence à ce qu'on appelle dans l'étude d'impact, au projet d'optimisation du secteur Est, en fait, l'agrandissement du secteur Est? Ça, c'est ma question d'éclaircissement.

3935

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va demander la précision à monsieur Viau. Dites-nous exactement qu'est-ce que ça signifie ce que vous demandez? Qu'est-ce que ça signifie dans les faits, là, ce que vous demandez et pourquoi vous le demandez au ministre?

3940

Vous l'avez demandé au sous-ministre, m'avez-vous bien dit, c'est ça.

M. JEAN-MARC VIAU :

3945

La demande consiste, en fait, à demander un décret spécial, justement, un décret d'urgence, pour justement nous permettre de passer à travers le processus d'audience publique qui consiste en l'expansion verticale à l'Est, justement, qui, dans l'étude d'impact, respecte aussi les conditions d'intégration au paysage, et aussi, il sensibilise aussi le ministre en disant que la partie Ouest aussi au Nord doit être donnée à temps pour pouvoir faire les travaux préliminaires pour continuer à faire le service aussi, si on tient compte des délais.

3950

Il y a un calendrier des travaux qui a été déposé pour tenir compte des travaux préparatoires pour le Nord aussi.

3955

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Dans votre étude d'impact, n'aviez-vous pas mentionné que vous souhaitiez commencer... vous commenceriez les travaux du secteur Nord par la portion Est de ce que vous projetez, là?

3960

Alors, vous avez bien dit qu'il s'agissait... la demande que vous faites, c'est pour la portion Ouest? Pouvez-vous me démêler ça, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

3965

Oui, c'est justement parce que ça va éloigner du secteur résidentiel, qui semble être problématique à court terme, pour justement, la... donc, on pourrait commencer par la partie Ouest, on s'éloigne encore plus de ce secteur.

3970

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Néanmoins, comme je vous le mentionnais, nous... la Commission travaille en vertu du mandat tel qu'il est présentement et nous étudions le projet tel qu'il est et nous fonctionnons en ce sens.

3975

M. KAREL MÉNARD :

3980 Je me permets d'en parler parce que c'est contenu dans l'étude d'impact, mais juste encore pour bien comprendre la chose, en fait c'est un agrandissement que la compagnie demande. Donc la compagnie demande au ministre de l'Environnement de passer outre la loi interdisant l'implantation ou l'agrandissement de lieu d'élimination des matières résiduelles, le moratoire, et demande aussi au ministre de ne pas tenir compte de la loi sur l'évaluation, sur les impacts sur l'environnement. Donc, pas d'audience publique. Donc, il veut un agrandissement comme ça.

3985 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce qu'on doit comprendre. Mais je vous répète que quant à nous, la Commission existe et fonctionne.

3990 **M. KAREL MÉNARD :**

O.k. Et le promoteur a argué la question d'urgence. Il y a une question d'urgence, le site est bientôt plein.

3995 Si le projet est accepté, ça va être dans quelques mois, on parle peut-être à l'automne, un (1) an. Donc, il veut faire le pont, pouvoir continuer ses activités pour ne pas que les municipalités en souffrent.

4000 Question d'urgence, comment ça se fait qu'il y a une urgence? Parce que l'avis de projet a été déposé à la fin de novembre mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995). Ça fait huit (8) ans.

4005 Comment ça se fait qu'un promoteur comme BFI, des gens d'affaires, des gens intelligents, n'ont pas planifié le coup d'avance et attendu à la dernière minute pour demander un décret d'urgence?

À ma connaissance, ça n'a pas encore été... ce serait le premier en la matière...

(APPLAUDISSEMENTS)

4010 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ah! Un instant. S'il vous plaît! S'il vous plaît! Encore une fois, je vous demande, je n'accepte pas ni d'approbation, ni de désapprobation.

4015 Les règles du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement dictent de rester en écoute mutuelle et en respect mutuel.

4020 Nous allons demander, nous allons poser la question au promoteur. Et aussi, nous allons voir comment tout le processus s'est fait du côté du ministère et on va aller fouiller, là, les délais, la question des délais.

Alors, monsieur Viau, s'il vous plaît?

M. JEAN-MARC VIAU :

4025

D'accord. Pour faire un site d'enfouissement, il faut au préalable que le zonage le permette.

4030

Il y a eu, justement, les schémas d'aménagement révisés. Tout le processus, ce sont des processus quinquennaux. Nous, on a fait le dépôt de la demande à l'époque, en septembre deux mille (2000). Donc, même si on avait une directive jadis, on ne peut pas faire une étude sur une partie qui n'est pas zonée appropriée.

4035

Il y a des parties qui nous ont été retirées par la Municipalité, donc, après ça, on a pu vraiment commencer à entamer une pré-étape avant de déposer l'étude d'impact.

4040

On a même déposé, en mars deux mille deux (2002), notre étude d'impact, même si le sort n'était pas encore accepté par la MRC. Donc, le sort a été accepté en septembre par la MRC, donc...-- juin, excusez-moi, juin, on me dit juin -- donc, on a déposé bien avant qu'on soit sûr de la zone dans laquelle on va être... qui va être zonée, justement, enfouissement.

4045

Donc, on ne pouvait pas déposer avant, quelque chose que le ministère, de toute façon, ne peut pas accepter, étant donné que la Municipalité n'a pas approuvé le zonage.

Donc, on est dans un cercle vicieux, là. On se retrouve dans un cercle vicieux. Donc, on était aux dépens de ce cercle vicieux là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4050

Et du côté du ministère, comment le calendrier s'est-il déployé?

M. JEAN MBARAGA :

4055

Oui, Madame la Présidente. J'apporterais d'abord une petite précision en disant qu'une fois que le ministre de l'Environnement a envoyé la directive, il n'y a pas de date butoir pour le dépôt d'une étude d'impact.

4060

Donc, si le promoteur a reçu, justement, sa directive en quatre-vingt-seize ('96), dans ladite directive, on ne lui disait pas: « En quatre-vingt-dix-huit ('98), il faut absolument que vous ayez déposé l'étude d'impact. »

4065

C'est libre au promoteur de déposer l'étude d'impact quand son étude d'impact sera prête.

Deuxièmement, pour ce qui est de la lettre qui a été déposée au ministère, vendredi, je pense que c'était le vingt-trois (23), de mémoire..., le vingt-quatre (24)? O.k. merci.

Justement, je vais répéter ce que je vous ai dit tantôt: la demande suit l'analyse normale au ministère. Tout ce que je peux vous assurer, c'est que cette demande va être étudiée, justement, en se basant sur les outils, les voies réglementaires qu'on dispose.

4070 Donc, il n'y a pas d'autres outils qui peuvent être utilisés que les outils que nous connaissons justement, que ce soit la procédure d'évaluation et d'examen de l'impact sur l'environnement, la loi sur le moratoire, comme monsieur Ménard le disait. Donc, c'est ces outils-là qui vont guider l'analyse du ministère.

4075 Et pour ce qui est -- je répète peut-être ce que vous venez de dire, Madame la Présidente -- pour ce qui est de la procédure en cause, ça ne change strictement rien. On continue de fonctionner selon le mandat qui a été donné à la Commission du BAPE.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4080 Ça va, monsieur Ménard?

M. KAREL MÉNARD :

4085 Je vous remercie.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4090 Bon, alors, écoutez, nous allons, compte tenu que nous avons une... oui, monsieur, c'est monsieur Ménard aussi, de ENvironnement JEUnesse, oui. Approchez-vous, oui.

M. ROBERT MÉNARD :

4095 Bien, comme j'étais le prochain, je vous demanderais à Madame et aussi à l'assemblée, si je peux poser mes deux (2) questions, étant donné que je ne pourrai pas être là demain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4100 Vous ne pourrez pas être là demain, alors allons-y, posez vos deux (2) questions.

Et, ce que je m'apprêtais à dire, justement, compte tenu que nous allons avoir des moments dits thématiques au cours des deux (2) prochaines soirées, je vous informe que les soirées se termineront tard, et il faut s'attendre à ça, parce que la Commission veut approfondir les sujets, et nous avons besoin d'aller aussi chercher cette information.

4105 Alors, ce soir après vos deux (2) questions, monsieur Ménard, nous allons tenir compte qu'avec la visite de demain, nous avons une grosse journée, alors on va arrêter, mais, j'annonce immédiatement à tout le monde que les prochaines soirées pourront être plus longues, parce que la Commission a besoin d'aller chercher des informations.

4110

4115 Veuillez vous présenter au micro, monsieur Valiquette, mais je vous fait remarquer qu'il y avait, avant monsieur Ménard, avant monsieur Robert Ménard, il y avait madame Thérèse Fortin-Carrier qui était inscrite. Alors, madame Fortin-Carrier, est-ce que... un instant, monsieur Valiquette.

Est-ce que madame Fortin-Carrier cède son droit de parole à monsieur Ménard qui ne sera pas là demain? Est-ce qu'elle est là, madame Fortin-Carrier? Elle est là? Est-ce que vous êtes là demain?

4120 Bon, alors... monsieur Ménard, ce seront les deux (2) dernières personnes. Madame Fortin-Carrier, venez poser votre question, et puis monsieur Ménard, tout de suite après, et nous allons conclure.

Monsieur Valiquette, oui, veuillez vous asseoir et parler au micro.

4125 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Ce ne sera pas long, Madame. C'est à titre de représentant encore des citoyens. Il y a un grand nombre de citoyens, il y en a un tantôt qui s'est approché...

4130 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

4135 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

... bien humblement pour dire que les citoyens de la Presqu'île, qui sont des gens de Charlemagne, de Repentigny, Le Gardeur, de Lachenaie, ces citoyens-là travaillent très tôt demain matin.

4140 Ils doivent se lever à des heures qui sont... on parle de cinq heures (5h 00) du matin dans certains cas et tout ça. Alors, on demande encore à la Commission de mettre une heure raisonnable d'arrêt des travaux de la Commission le soir, de façon à vraiment permettre la participation, qui semble essentielle pour la Commission, des citoyens.

4145 On comprend que, vous, vous voulez accélérer et puis que ça se termine le plus rapidement. Écoutez, on sent, là, que vraiment... je ne sais pas, là, on sent qu'il y a une locomotive, là, qui est en marche et nous on voudrait avoir, là, le temps d'un peu regarder le paysage de ce qui se déroule autour de nous.

4150 Et vous avez aussi des citoyens à qui il faut donner le temps, parce que ces citoyens-là n'ont pas toute la même formation que vous et moi pouvons avoir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4155

Alors, monsieur Valiquette, si vous voyez une locomotive, elle va lentement sur les rails, prend le temps d'écouter, de regarder et aussi de poser toutes les questions.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4160

Alors...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4165

D'autre part, nous avons le devoir d'entendre le plus de citoyens possible. Il y a des gens qui, bien sûr, ont les contraintes, nous les avons tous en fait, à différents degrés. Nous respectons cela.

4170

Vous nous avez expliqué tout à l'heure que vous n'étiez vous-même pas nécessairement familier avec la procédure du BAPE. Les transcriptions sont toujours là, d'une part.

D'autre part, nous fonctionnons, pour ceux qui connaissent plus le procédé du BAPE, nous fonctionnons constamment comme cela.

4175

Alors, nous allons fonctionner avec les mécanismes habituels du BAPE. La Commission a besoin d'aller chercher ces informations. La Commission a besoin du temps qu'elle décide et c'est la Commission qui décide du moment et de la façon de procéder.

4180

Et si vous n'êtes pas disponible à partir d'une certaine heure, d'autres de vos concitoyens, eux, sont disponibles et viennent poser leurs questions. Lorsque vous, vous êtes disponible, vous êtes là et vous les posez.

4185

Pour ce qui est des transcriptions, bien, les gens peuvent prendre connaissance des questions, des réponses qui sont données, du début, l'après-midi, jusqu'à l'ajournement.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4190

Si vous me permettez d'intervenir encore pendant quelques secondes, je dirais que je ne suis peut-être pas familier à la procédure du BAPE, je suis, cependant, familier avec la protection des droits des citoyens et, ici, je pense que c'est une demande raisonnable qu'on fait de dire: écoutez, à onze heures (23h 00) le soir, la Commission devrait arrêter, de continuer jusqu'à onze heures et demie (23 h 30), minuit (00 h 00), minuit et demi (00 h 30)...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4195

Mais ça, c'est la Commission, monsieur Valiquette, qui va décider de son fonctionnement. Et, là-dessus, je vous répète que les citoyens qui ne peuvent pas être là à une certaine heure

peuvent venir à l'heure qui leur convient poser leurs questions et s'inscrire et nous mentionnerons comme nous le faisons.

4200

Madame nous dit, monsieur Ménard, qu'ils ne sont pas disponibles demain, alors nous prenons leurs questions à l'heure qui leur convient.

Alors, c'est le fonctionnement de notre mécanisme et nous continuons cette tradition.

4205

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

La dernière chose, et je vais vous laisser ensuite continuer, là, pour qu'on termine.

4210

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, parce que, là, nous...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4215

La dernière chose, c'est au niveau de la procédure. Il y a eu une ambiguïté tantôt. Les gens ont mal compris qu'ils devaient s'inscrire au registre et que le registre serait relu à l'ouverture de chaque séance.

4220

Ça veut dire, quelqu'un qui s'inscrit, demain vous allez, s'il y en a une centaine d'inscrits et puis qu'il y en a cinquante (50) qui ne sont pas là, vous allez quand même faire un appel des gens qui sont inscrits. Est-ce que c'est exact?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4225

C'est habituellement comme ça que nous fonctionnons.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4230

Parfait, mais ce n'était pas clair, parce qu'énormément de gens nous ont posé la question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4235

C'est ça. Alors, ne vous inquiétez pas, vous êtes inscrits, nous allons... comme vous m'avez vue et entendue le faire pour deux (2) personnes qui avaient dit à la Commission: «Nous voulons aller lire notre requête. » Je les ai appelées autant et autant, bon.

Maintenant, la portion dite de lecture de requêtes est passée. Nous sommes dans une autre phase qui est celle de la période des questions.

4240

Alors, là, le registre, c'est tout à fait différent, ça va aller jusqu'à la fin de cette période de première partie d'audience. Donc, nous allons vérifier les présences et...

4245 D'ailleurs, j'en profite pour vous dire, mentionnez bien, en vous inscrivant, que vous êtes disponible tel jour ou telle heure plutôt qu'une autre, c'est important.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

4250 Les gens ne le savent pas nécessairement, là. Les gens ne le savent pas, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Mais nous, nous allons continuer notre procédure comme nous avons toujours fait.

4255 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Parfait, merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4260 Et c'est la marque de commerce du BAPE qui fait en sorte que l'image présentement, les gens semblent l'apprécier partout. Nous allons continuer, c'est comme ça qu'on fonctionne et ça semble être ce que les gens veulent.

4265 Alors, madame Carrier, madame Fortin-Carrier c'est à votre tour, vous êtes une citoyenne de Charlemagne.

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

4270 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4275 Voilà.

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER:

4280 Madame la Présidente, bonjour. Aucun acteur, qu'il soit dédié à la protection de l'environnement ou, au contraire et bien évidemment, à son exploitation mercantile, ne peut garantir le contrôle des matières enfouies, leur rétention efficace dans des sites de cette dimension, les moyens de prévenir et contrecarrer les conséquences à moyen et long terme des giga-sites.

4285 Le devenir et la santé de la population actuelle et des générations à venir sont incontestablement compromis puisque les scientifiques s'accordent à projeter à cent (100) ans minimum les retombées en majorité ingérables des ces monstres.

Dans ce contexte indéniable où le BAPE lui-même peut...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4290

Madame Fortin, permettez-moi de vous... pardonnez-moi...

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

4295

J'arrive à ma question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4300

Oui, à la question, parce que nous allons...

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

4305

Dans ce contexte indéniable où le BAPE lui-même peut et doit reconnaître qu'il ne maîtrise aucune des clés garantissant au-delà de toute autre considération la protection de la population au regard de ce projet, le BAPE possède-t-il la marge et les pouvoirs requis pour contrer l'irréversibilité du giga-stockage et faire la démonstration éclatante de sa foi en un progrès technique qui permettra un jour de récupérer sans danger ce qui est récupérable, et de se débarrasser définitivement et en toute sécurité de ce qui ne l'est pas?

4310

Le BAPE possède-t-il les moyens réels de contrer cette peste?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4315

Madame, l'exercice démocratique que nous avons commencé ce soir, je crois, répond à votre question. Nous allons avec les citoyens, les citoyennes, les groupes qui ont fait en sorte que cette audience existe, à cours, nous allons aller au fond des questions.

4320

Nous allons, comme je vous l'ai exprimé tout à l'heure, dans notre rapport, quand nous allons l'écrire après avoir tout étudié, tout analysé, nous allons faire des constatations, nous allons faire de l'analyse et nous allons faire une recommandation.

Et, comme je l'ai dit la semaine dernière, ne négligez pas le poids d'un rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

4325

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

4330

Deuxième question. Parmi les facteurs fondamentaux qui permettent au promoteur d'argumenter sur le bien fondé de leur hydre, figurent les statistiques sur les faibles valeurs des flux d'eau traversant le stockage.

Ce serait la faiblesse du flux d'eau qui limite la sortie dans l'environnement phréatique des éléments hautement contaminants. Cette évaluation de la quantité d'eau qui traverse les déchets

4335 d'eau par an, même dans les sites les plus et les mieux protégés, se révèle internationalement
sous-estimée dans une proportion de un (1) estimé pour trois mille (3 000) réels. La nature
asperge et décante trois mille (3 000) fois plus le stockage que ne le disent les promoteurs.

4340 Dans cet autre contexte où le risque de servilité aux motivations politiques et économiques
qu'il encoure se multiplie lui aussi par trois mille (3 000), le BAPE est-il réellement en mesure de
garantir son impartialité et sa vocation intègre de protection et de la santé et de l'environnement des
gens de Charlemagne et de ses environs?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Madame...

4345

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

Pouvez-vous le garantir?

4350

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... je crois que vous avez devant vous et, par la présence du Bureau d'audiences publiques,
un quart de siècle de démocratie participative.

4355

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

Le BAPE. Alors, le Gouvernement, lui? Le ministère de l'Environnement, est-ce qu'il peut
le garantir, lui, son impartialité, et sa vocation intègre de protection et de la santé et de
l'environnement des gens de Charlemagne et de ses environs?

4360

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons demander à monsieur Mbaraga de répondre à votre question.

4365

M. JEAN MBARAGA :

La réponse est oui, madame. La preuve, justement, c'est quand on fait l'analyse, on fait
l'analyse en toute équité, que ce soit en projet public, en projet privé, on les traite exactement de la
même façon, et les décrets sont là pour le confirmer.

4370

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

Je vous remercie, monsieur et on verra à la fin de cet...

4375

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Cet exercice.

Mme THÉRÈSE FORTIN-CARRIER :

4380

... cet exercice, s'il y a impartialité. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4385

Je vous en prie, madame, bonne fin de soirée. Et, à votre tour, monsieur Ménard, de poser, et ce sera les deux (2) dernières questions de cette soirée.

M. ROBERT MÉNARD :

4390

Avant ça, j'aimerais demander si ce serait possible de déposer certains documents à la Commission.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4395

Oui.

M. ROBERT MÉNARD :

4400

Alors, ces documents, ce serait le contrat ou l'entente entre la Commission scolaire des Affluents et BFI, qui lui permet d'aller dans les écoles.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4405

Monsieur Viau, vous avez noté cette demande de document. Alors, vous pouvez nous déposer ça dans les prochains... la prochaine séance ou une des deux (2) prochaines séances, peut-être?

M. JEAN-MARC VIAU :

4410

Si ça existe. Je vais voir exactement... c'est à propos de quel sujet?

M. ROBERT MÉNARD :

4415

Bien, à propos de Mobius. Il doit bien y avoir une entente entre la Commission scolaire des Affluents et BFI qui permet à BFI d'aller dans les écoles, n'est-ce pas?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4420

Alors, pouvez-vous vérifier ça, peut-être nous revenir demain là-dessus et puis...

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vais vérifier si ça existe, et puis, je vais voir ensuite.

4425 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors, ce qu'on fera, monsieur Ménard, puisque vous n'êtes pas là demain, vous pourrez vérifier en téléphonant, peut-être, au Bureau de la Commission... au Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement, qui vous remettra en communication avec madame Giasson.

4430

Vous pourrez savoir si le document est déposé, donc à l'instant que nous le recevrons, nous le déposerons sur le site.

M. ROBERT MÉNARD :

4435

Il y a d'autres documents. J'aimerais ça savoir aussi si ce serait possible de déposer les documents relatifs à Mobius, s'ils ont distribué des documents dans les écoles.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4440

Alors, toujours à vous, monsieur Viau, est-ce que vous déposez... est-ce que quand vous allez dans les écoles, est-ce que vous laissez des dépliants? Est-ce que vous faites des présentations aux étudiants? Est-ce que vous avez des documents à nous déposer là-dessus, lorsque vous faites cette intervention pédagogique?

4445

M. JEAN-MARC VIAU :

Je laisserais plutôt à monsieur André Chulak d'expliquer ce qu'il dépose et c'est quoi, les activités, au juste, du programme de Mobius.

4450

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Chulak pourrait s'amener au fauteuil et s'identifier, donnez votre prénom aussi, monsieur Chulak, s'il vous plaît.

4455

M. ANDRÉ CHULAK :

Bonjour, bonsoir. André Chulak, responsable du programme Mobius. Oui, est-ce que vous pouvez répéter la question?

4460

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Ménard voulait savoir si vous avez des documents, lorsque vous allez dans les écoles.

4465

Un, il voulait savoir s'il y avait une entente, si elle existe. Monsieur Viau va faire cette vérification-là.

4470 Deuxièmement, lorsque vous allez dans les écoles, est-ce que vous avez des documents
que vous présentez ou que vous déposez, que vous donnez aux étudiants?

M. ANDRÉ CHULAK :

4475 O.k. Tout d'abord, par rapport à l'entente, habituellement, ça se fait soit avec le directeur de
l'école ou par les enseignants.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4480 Verbalement ou par écrit?

M. ANDRÉ CHULAK :

Donc, c'est des ententes verbales.

4485 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Verbales.

M. ANDRÉ CHULAK :

4490 Ensuite, par rapport à des documents déposés, il n'y a pas de document en tant que tel,
puisque le programme Mobius est un programme qui vise principalement à sensibiliser les jeunes,
par des activités environnementales.

4495 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais vous avez certainement un support pour vos présentations, lorsque vous allez faire de
la sensibilisation?

4500 **M. ANDRÉ CHULAK :**

4505 On n'a pas de support écrit en tant que tel. Donc, le tout a été implanté depuis maintenant
dix (10) ans. On a un programme qui a été déposé depuis dix (10) ans mais, puisque le portrait du
monde des déchets a changé depuis dix (10) ans, le programme a évolué.

En répondant aux besoins des enseignants, tout dépendant de quel niveau on rencontre,
soit, comme par exemple, la cinquième année, on s'attarde à la production électrique.

4510 Ensuite, en écologie, secondaire I, on va essayer de s'attarder un petit peu plus sur le
recyclage et les impacts de notre gestion de déchets sur les écosystèmes.

Mais on n'a pas en tant que tel de document écrit, c'est principalement par... donc, les contacts avec les enseignants, des discussions avec des enseignants, mais je pourrais essayer de déposer les documents sur lesquels je me suis basé pour élaborer le programme Mobius.

4515

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

S'il vous plaît, oui.

4520

M. ANDRÉ CHULAK :

Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4525

Monsieur Ménard?

M. ROBERT MÉNARD :

4530

Puis, d'autres documents, j'aimerais savoir s'il y en a, bien sûr, s'il y a des documents par rapport au Comité de vigilance, des comptes rendus des participants, au cours des années, des choses du genre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4535

C'était aussi une question que la Commission souhaitait poser. Alors, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

4540

Oui, ces documents-là vont être déposés.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Vous allez les déposer?

4545

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

4550

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD :

4555

Parfait. Ma première question c'est, avec ce projet, ça va être quoi le coût à la tonne prévu pour l'enfouissement des déchets? Et puis, le chiffre d'affaires que va faire BFI avec ça au cours des vingt-cinq (25) prochaines années, soit dit en passant, à partir, en grande majorité, de deniers publics.

4560

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Viau, le coût à la tonne, et ce que vous prévoyez comme chiffre d'affaires?

4565

M. JEAN-MARC VIAU :

O.k. Ce qu'on entend par... toutes les données financières, nous sommes une entreprise privée, les coûts reliés, nos coûts de production, ne sont pas publics.

4570

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Mais vous avez certainement un coût d'enfouissement, à tout le moins, affiché à l'entrée du site, tel que le...

4575

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui, comme à l'heure actuelle, le tarification est de trente-sept dollars et demi (37,50\$). Ça comprend les frais d'exploitation et aussi toutes nos garanties de fermeture et de couverture de risques, et aussi une partie des profits.

4580

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Et, est-ce que la deuxième question de monsieur Ménard, le chiffre d'affaires que vous envisagez?

4585

M. JEAN-MARC VIAU :

Ça va aller en fonction du prix à la tonne, naturellement, et aussi des exigences qui vont nous être demandées.

4590

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Ménard?

4595

M. ROBERT MÉNARD :

Bien, juste dire que considérant que c'est vraiment en majorité des deniers publics qui s'en vont à BFI, je trouve vraiment dommage qu'ils nous retiennent ces informations-là.

4600 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Je voudrais rajouter quelque chose.

4605 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

4610 La moitié des déchets générés viennent des entreprises.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pardon, j'ai...

4615

M. JEAN-MARC VIAU :

La moitié des déchets générés viennent des entreprises privées.

4620 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

M. JEAN-MARC VIAU :

4625

Et les autres viennent du public aussi, là.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4630 Merci. Monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD :

C'est tout de même cinquante pour cent (50 %), si on se fie à cet énoncé, comme ça.

4635

Bien, ma deuxième question, avec la donnée que j'ai, j'aimerais savoir, à trente-sept dollars et cinquante (37,50 \$) la tonne, si ce prix favorise une gestion écologique des déchets?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4640

On va aller voir les gens de Recyc-Québec, là-dessus. Est-ce que vous avez une réponse à ça? Est-ce que monsieur Mbaraga, avez-vous réfléchi là-dessus? Est-ce que vous avez différentes hypothèses là-dessus?

4645 **M. MARIO LAQUERRE :**

Madame la Présidente...

4650 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Laquerre pour commencer, et puis monsieur Mbaraga, si vous avez des réflexions, déjà, là-dessus, là.

4655 **M. MARIO LAQUERRE :**

Généralement, les coûts de recyclage qu'on appelle « à la tonne » sont supérieurs à trente-sept dollars et demi (37,50 \$). Ça dépend toujours des matières. Il faut quand même comprendre qu'il y a certaines matières que ça peut coûter moins cher, ou les revenus de vente des matières sont supérieurs. On a à penser à l'aluminium, dans ce cas-là, il n'y a pas de problème, l'aluminium valant près de mille dollars (1 000,00 \$) la tonne, en revenus, c'est des coûts nuls, c'est du profit.

4660 Mais généralement, les coûts du recyclage au Québec sont supérieurs à trente-sept dollars et demi (37,50 \$) la tonne. On calcule que le coût pour l'ensemble des québécois est de plus de cinquante millions (50 000 000) juste pour le recyclage, au moment où on se parle.

4665 Donc, si on divise ça par le nombre de tonnes qui ont été récupérées au niveau de la collecte sélective, c'est les coûts uniquement pour la collecte sélective, ça fait des coûts supérieurs, à peu près à cent dollars (100,00\$) la tonne, donc, tirez les conclusions que vous voudrez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4670

Monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

4675 Madame la Présidente, en fait, je renchérisse ce que monsieur Laquerre vient de dire.

C'est pour ça, justement, que le Gouvernement a passé une Loi et Règlement pour aider justement à financer la collecte sélective.

4680 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum. Alors, ça va. Merci beaucoup, monsieur Mbaraga, monsieur Laquerre.

M. JEAN-MARC VIAU :

4685

Excusez, Madame la Commissaire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4690 Ah! Oui, monsieur Viau, vous avez quelque chose?

M. JEAN-MARC VIAU :

4695 Je voudrais rajouter quelque chose...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y.

4700 **M. JEAN-MARC VIAU :**

...aussi, il y a un projet de loi aussi qui va se mettre pour la taxation aussi au niveau des déchets, que le Gouvernement va mettre en place, qui va être géré par Recyc-Québec, qui va aider et supporter le programme de recyclage.

4705

De toute façon, si on va avec la même réflexion, c'est la même personne qui paie, donc, dans le fond, c'est juste une question de volonté pour aller vers le recyclage.

4710 Et aussi on peut voir, il y a certaines villes qui se sont aperçu..., moi, ma ville, j'ai une grosse poubelle, un petit bac de recyclage. J'ai de la misère à compacter mon bac de recyclage aussi.

Il y a d'autres villes qui ont fait le changement, il y a un gros bac de recyclage. Donc, on stimule aussi le citoyen à faire... à recycler aussi. Comme chez moi, il est plein.

4715

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Ménard? Bon, madame...

4720 **M. ROBERT MÉNARD :**

Si vous me le permettez, j'aimerais juste avec la même question, si les trois (3) intervenants qui viennent de me parler, s'ils pourraient répondre par oui ou non.

4725 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je pense que monsieur Mbaraga, vous avez donné l'essentiel de ce que vous vouliez livrer?

4730 **M. JEAN MBARAGA :**

Je dirais plutôt que cette question-là est non applicable, parce qu'on ne peut pas répondre ni par oui, ni non. Ça prend certaines nuances.

4735 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ça va. Monsieur Ménard, est-ce que vous... vous nous dites que vous n'êtes pas là demain, mais vous pouvez...

4740 **M. ROBERT MÉNARD :**

Inquiète-toi pas, je vais être là les autres journées.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4745

Vous allez pouvoir vous réinscrire, sans l'ombre d'un doute.

M. ROBERT MÉNARD :

4750

Merci beaucoup.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, je dis bonne fin de soirée, bonne nuit à tout le monde!

4755

Pour ceux que l'on retrouve demain matin à dix heures (10h 00) au Cinéma Triomphe, bien à demain matin. Et à tous les autres, à treize heures trente (13 h 30), ici, demain après-midi.

-- À 23 h 23, L'AUDIENCE EST AJOURNÉE AU LENDEMAIN À 13 h 30

4760 Je, soussignée, LOUISE ANNE CEGELSKI, sténographe officielle, dûment assermentée, certifie
que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes
sténographiques recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4765 Et j'ai signé,



4770 LOUISE ANNE CEGELSKI
Sténographe officielle

4775 

MONIQUE CHAMPAGNE
Commissaire à l'assermentation 119809